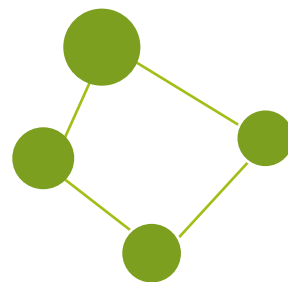


# Enquête nationale auprès des participants auteurs et victimes à la justice restaurative 2019





### Résumé

Depuis plus de cinq ans la justice restaurative « à la française » s'inscrit dans un cadre normatif constitué par la loi du 15 août 2014 et la circulaire du 15 mars 2017. Ces deux textes prévoient pour toute personne auteure ou victime la possibilité de se voir proposer une mesure de justice restaurative.

Celle-ci peut prendre diverses formes allant d'une rencontre entre les protagonistes de l'infraction à travers une médiation restaurative en passant par des cercles de soutien ou encore des rencontres groupales entre personnes ne se connaissant pas mais ayant subi ou commis le même type d'acte. Ces dernières, appelées Rencontres détenus ou condamnés victimes (RDV/RCV), sont au cœur de la présente étude car elles représentent la majorité des mesures mises en œuvre identifiées sur le territoire.

En outre, si aujourd'hui en France la justice restaurative est possible pour tout type d'infraction et à n'importe quel stade de la procédure, elle s'applique néanmoins davantage en phase post-sentencielle. Parallèle et complémentaire au système de justice pénale, l'offre de justice restaurative vient toujours en supplément de la procédure, elle est un espace de dialogue inédit qui ne se substitue à aucune autre forme de justice. De façon classique, elle implique la création de partenariats entre des associations d'aide aux victimes et des services de l'administration pénitentiaires ou de la protection judiciaire de la jeunesse qui vont aboutir à croiser les regards des professionnels accompagnant respectivement les personnes victimes et les personnes auteures.

Dans ce contexte d'émergence puis de développement de la justice restaurative depuis 2017, l'IFJR a souhaité tout d'abord comprendre sa morphologie à travers un état des lieux réalisé en 2018, puis ses apports et effets sur les participants aux mesures en 2019, objet de la présente enquête.

En effet après avoir évalué en 2018 que le nombre de mesures de justice restaurative dépassait la centaine, la question des résultats de telles actions auprès des participants s'est posée avec acuité : Quels sont, selon les participants, victimes et auteurs, les apports et effets de la justice restaurative ?

Les réponses à cette interrogation ont pour objectif de vérifier si les résultats ainsi recueillis correspondent à ceux évalués au niveau international en termes de satisfaction des personnes, de contribution aux processus de désistance et de réparation.

Sur les 40 participants identifiés comme ayant pris part à une mesure de justice restaurative en 2017 et 2018 à partir de l'état des lieux de 2018, 25 ont accepté un entretien (13 personnes victimes, 10 personnes auteures et 2 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation). Au regard du caractère limité de l'échantillon, les premiers retours recueillis à travers des études conduites localement par l'IFJR en 2016, 2017 et 2018 sont venus compléter les données de 2019. La méthodologie utilisée est déductive et les entretiens semi-directifs élaborés privilégient le récit de vie et les questions ouvertes avec relances. Cette enquête étant qualitative et non exhaustive, elle ne peut prétendre être représentative de l'ensemble des apports et effets des mesures de justice restaurative auprès des personnes auteures et victimes.

Toutefois, elle constitue une contribution à la connaissance autour de la justice restaurative qui se développe aujourd'hui en France.

Les témoignages des personnes victimes comme auteures permettent de mettre en exergue trois éléments majeurs.

Le premier réside dans l'idée selon laquelle la justice restaurative libère à travers le dialogue. Ce dernier offre à la fois la possibilité de se raconter mais aussi de se rencontrer.

Les personnes victimes en se racontant éprouvent un sentiment de reconquête de pouvoir tandis que les personnes auteures s'autorisent à parler à travers la dynamique de l'échange authentique et sans tabou que permet le cadre de la justice restaurative.

La rencontre, quant à elle, s'opère grâce au partage de vécus douloureux de part et d'autre mais également par le sentiment d'appartenance à une même humanité au-delà des « étiquettes » de victimes et d'auteurs. Chez les personnes victimes le partage des récits de souffrances aboutit à une reconnaissance de celles-ci à travers l'écoute et l'accueil de leur témoignage. Pour les personnes auteures, le dévoilement est plus progressif et passe d'abord par une appréhension et une forme de réserve pour aboutir à un climat de confiance qui invite à libérer la parole. Enfin, la rencontre prend parfois le chemin d'une meilleure connaissance de soi pour les participants à travers la prise de conscience de ses comportements criminogènes, des solutions existantes pour apaiser sa frustration ou de ses besoins en termes d'accompagnement psychologique par exemple.

Le deuxième élément révélé par les participants invite à constater que la justice restaurative s'inscrit dans des processus plus vastes de réparation et de désistance, sources d'apaisement.

Les personnes victimes désireuses de comprendre le « pourquoi » et le « comment » du passage à l'acte obtiennent des réponses de la bouche de celles et ceux qui sont directement concernés, puisque auteurs d'infraction. De tels interlocuteurs sont considérés comme légitimes à leur apporter des réponses, quelles qu'elles soient. Ainsi, dans ces circonstances, le dialogue est en lui-même réparateur. Les personnes auteures, quant à elles, expriment un sentiment de satisfaction dans la mesure où elles ont pu « aider » les personnes victimes à « cicatriser », et, ce faisant, se sentent utiles. Elles parlent également de soulagement et de mieux-être tout en s'autorisant à envisager un avenir et des projets de vie.

Le processus de désistance est, quant à lui, alimenté par le désir des personnes victimes qui souhaitent faire comprendre aux personnes auteures l'ampleur des répercussions de leurs actes en déclenchant une prise de conscience. En résonance, rencontrer des personnes victimes et entendre leur histoire responsabilise incontestablement les personnes auteures qui expliquent se sentir davantage responsables de leurs actes mais aussi de leurs conséquences dont ils n'avaient souvent pas conscience. Le renforcement de l'estime de soi par le sentiment d'utilité, la bienveillance et le respect qui règnent au sein des rencontres et, tout simplement, le dialogue avec d'autres personnes sont autant d'atouts pour la désistance.

Enfin, le dernier élément issu des retours recueillis dans la présente enquête réside dans l'importance cruciale du cadre sécurisant de la justice restaurative.

Pour les participants, l'encadrement du dispositif est rassurant et permet d'affronter la charge émotionnelle liée aux rencontres. Il favorise l'écoute de chacun, crée une atmosphère de respect

## Enquête nationale des mesures de justice restaurative

et de confiance qui permet de lâcher prise et d'exprimer des sentiments intimes qui n'ont jamais été dits ailleurs. Chaque aspect du cadre présente un intérêt selon les personnes. La préparation occupe cependant une place cruciale, les participants ayant perçu qu'elle conditionne tout ce qui suit. Elle installe un lien de confiance entre participants et animateurs/médiateurs. Le temps long des rencontres en groupe (composées de cinq rencontres) est également identifié comme étant nécessaire et permettant l'évolution, le cheminement de chacun et la création d'un lien.

Les intervenants en justice restaurative, que ce soient les animateurs/médiateurs ou les membres de la communauté, sont décrits comme des personnes bienveillantes, rassurantes, garantes du cadre, impliquées et inspirant confiance. S'agissant des membres de la communauté leur rôle apparaît très signifiant en particulier pour les personnes auteures qui y voient la manifestation de personnes non professionnelles, issues de la société et qui posent un regard bienveillant et égal sur eux et sur les personnes victimes.

De façon générale, les participants aux mesures de justice restaurative expriment un sentiment de satisfaction très élevé même si quelques insatisfactions sont évoquées : déception face à des auteurs non repentis ; manque de correspondance entre les actes commis et vécus au sein d'un groupe ; temps trop court des rencontres. Il est intéressant de constater que les deux premiers éléments d'insatisfaction peuvent être surmontés en améliorant la qualité de la préparation des personnes. S'agissant de l'aspiration à voir les rencontres se poursuivre dans le temps, il s'agit ici d'une limite intrinsèque aux rencontres en groupe qui paradoxalement sont un processus éphémère qui favorise la création de liens entre les personnes.

Pour tirer le bilan général des résultats de cette enquête, les participants ayant accepté de prendre part à nos entretiens plébiscitent la justice restaurative en ce qu'elle leur offre un espace d'expression et de satisfaction de leurs attentes qu'ils ne trouvent pas ailleurs. Encore faut-il toutefois que les principes méthodologiques pour la mise en œuvre de ces mesures soient respectés pour permettre à la justice restaurative d'atteindre son plein potentiel .



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Partie 1 : Des dispositifs libérateurs autour de la parole et de l'écoute</b> .....	<b>5</b>
1- <b>La justice restaurative : un espace inédit pour se raconter</b> .....	<b>5</b>
a) Pour les personnes victimes, (re) devenir « actrices » en se racontant .....	5
b) Pour les personnes auteures, se raconter en résonance à l'autre .....	6
2- <b>La justice restaurative : un dialogue pour se rencontrer</b> .....	<b>8</b>
a) La rencontre autour du partage d'un vécu douloureux .....	8
b) L'humanité source de lien au centre du dispositif .....	11
c) Le phénomène « d'identification différentielle » .....	15
d) Une meilleure connaissance de soi et de ses limites : se rencontrer soi-même .....	16
<b>Partie 2 : L'ouverture vers de nouvelles perspectives d'apaisement</b> .....	<b>17</b>
1- <b>La justice restaurative : une participation au processus de réparation</b> .....	<b>17</b>
2- <b>La justice restaurative : une contribution au processus de désistance</b> .....	<b>19</b>
<b>Partie 3 : Les outils d'un cadre sécurisant</b> .....	<b>23</b>
1- <b>La préparation</b> .....	<b>23</b>
2- <b>Le temps des rencontres</b> .....	<b>25</b>
3- <b>Les animateurs</b> .....	<b>27</b>
4- <b>Le bâton de parole</b> .....	<b>29</b>
5- <b>Les membres de la communauté</b> .....	<b>30</b>
6- <b>Le « filet » psychologique</b> .....	<b>33</b>
7- <b>La pause</b> .....	<b>34</b>
<b>Partie 4 : Les spécificités des médiations restauratives</b> .....	<b>35</b>
<b>Partie 5 : Les insatisfactions et points d'amélioration</b> .....	<b>40</b>
1- <b>Des positionnements jugés inadaptés</b> .....	<b>40</b>
2- <b>Le manque de correspondance entre les faits subis et commis</b> .....	<b>41</b>
3- <b>Le temps jugé trop court de la session de rencontres</b> .....	<b>41</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>44</b>





# Introduction

## Contexte

La justice restaurative constitue, en France, une nouvelle pratique encadrée et consacrée par la loi du 15 août 2014. À partir de cette date, le Code de procédure pénale français (article 10-1) a permis aux personnes auteurs d'infractions et aux personnes victimes de se voir proposer une « mesure de justice restaurative [...] à l'occasion de toutes procédures pénales et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine ». Expérimentée tout d'abord auprès d'adultes majeurs en 2010 (rencontres détenus victimes mises en place au sein de la maison centrale de Poissy), son développement s'est accéléré avec la circulaire du 15 mars 2017. La justice restaurative intervient également auprès des mineurs depuis l'expérimentation des médiations restauratives en milieu ouvert à Juvisy-sur-Orge en 2016 et a été incluse dans l'ordonnance du 11 septembre 2019 (Code de justice pénale des mineurs<sup>1</sup>).

Ces modalités d'application ont été précisées par la circulaire de 2017, toute personne a le droit d'être informée sur la justice restaurative et peut y recourir à tout moment pour toutes infractions. Les mesures mises en œuvre doivent être animées par des professionnels formés et indépendants, sous le contrôle d'une Autorité Judiciaire. L'intervention est soumise aux principes de confidentialité et de volontariat. Nul ne peut être enjoint ou même incité à participer à des mesures de justice restaurative contre sa propre volonté.

Contrairement aux pays anglo-saxons (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande ou encore État-Unis), la spécificité française réside dans l'absence d'accord entre personnes auteures et victimes au sein des dispositifs restauratifs. Ces derniers permettent de cheminer vers un horizon d'apaisement, en concentrant des enjeux dialogiques vers une réduction des répercussions relatifs à l'acte commis ou subi.

La France privilégie une approche parallèle et complémentaire (système maximaliste) par rapport au système pénal. Ce dernier compose avec la faute, la sanction et l'indemnisation, le paradigme restauratif propose un dénominateur commun autour des torts, des besoins et de la réparation.

Afin de participer à une meilleure connaissance de ces dispositifs en France, l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) a conduit un état des lieux qui a confirmé la pertinence de ces dispositifs en dénombant plus de 60 programmes et plus de 110 mesures actives sur le territoire, en 2018. La mise à jour du recensement en 2019 a permis de constater une forte augmentation du nombre de programmes de justice restaurative initiés et une relative constance concernant le nombre de mesures mises en œuvre. La justice restaurative est devenue une pratique intégrée dans de nombreux projets de services au sein de l'administration pénitentiaire, des associations d'aide aux victimes ou encore de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ<sup>2</sup>).

---

1 Ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs. Cette ordonnance réforme la précédente du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

2 Expérimentations lancées par la PJJ en fin d'année 2018 sur les 10 directions interrégionales que compte la PJJ.

Loin de constituer un champ homogène, la justice restaurative se compose de courants de pensée variés. À titre d'exemples, voici deux définitions régulièrement convoquées par la littérature restaurative mais aussi par les textes internationaux qui lui sont consacrés :

**Selon Tony Marshall** « *La justice restaurative est un processus par lequel les parties concernées par une infraction donnée décident en commun de la manière de réagir aux conséquences de l'infraction ainsi qu'à ses répercussions futures*<sup>3</sup> » .

**Selon Howard Zehr** « *C'est un processus destiné à impliquer, le plus possible, ceux qui sont concernés par la commission d'une infraction particulière, à identifier et répondre collectivement à tous les torts, besoins et obligation dans le but de réparer/ guérir les préjudices et de rétablir l'harmonie sociale la meilleure possible*<sup>4</sup> » .

Si le nombre de définitions consacrées à la justice restaurative témoigne d'une pluralité d'approches et de dispositifs, néanmoins des éléments fondamentaux et récurrents peuvent être cités :

- Le volontariat
- Un processus
- Le rôle actif des participants
- La présence d'un tiers indépendant et impartial formé
- L'échange ou dialogue (avec ou sans rencontre)

Au-delà de l'engouement qu'elle suscite, la justice restaurative se distingue également par la diversité des mesures proposées. En effet, à l'image des courants variés de justice restaurative que l'on retrouve dans la littérature internationale, la France compte des approches tout aussi plurielles.

Il est toutefois possible de classer ces différentes mesures en quatre principales catégories :

- Les rencontres directes ou entre personnes liées par la même affaire (médiations restauratives et conférences restauratives)
- Les rencontres en groupe, indirectes ou anonymes (rencontres condamnés et détenus victimes- RCV/RDV)
- Les groupes de soutien (Cercle de soutien et de responsabilité- CSR/ Cercle d'accompagnement et de Ressources- CAR)
- Les cercles restauratifs

Cette étude a recueilli et analysé les ressentis des participants à des mesures de Justice restaurative, en France entre 2018 et 2019, grâce à des entretiens réalisés majoritairement auprès des participants de rencontres condamnés et détenus victimes, une partie de ce document est néanmoins consacrée aux médiations pour lesquelles nous avons recueilli moins d'information. En plus de l'état des lieux annuel réalisé par l'IFJR, il est apparu nécessaire de s'intéresser aux apports et aux effets

3 T. MARSHALL, Restorative justice. An overview, 1999, Home Office.

4 H. ZEHR, Changing lenses: a new focus for crime and justice, 1990-2015, Herald Press; The little book of restorative justice, 2002-2015, Good Books Publ.

de la justice restaurative pour les principaux concernés, à savoir les participants victimes et auteurs d'infractions. Comprendre les perceptions et les répercussions identifiées par les personnes participe à la fois d'une meilleure connaissance des résultats de la justice restaurative, mais également à une amélioration continue des dispositifs proposés.

### Objectifs de la recherche

L'objectif de ce travail d'analyse est de comprendre quels sont les apports et les effets de la justice restaurative sur les participants (auteurs et victimes) à partir de leurs propres témoignages.

La question centrale qui anime notre étude peut être formulée de la façon suivante : « Quels sont les apports et les effets de la justice restaurative sur les personnes participantes ? ». Précisons que notre analyse s'intéresse aux apports et effets identifiés par ceux-là même qui participent aux dispositifs de justice restaurative. À partir de cette question de départ, plusieurs autres émergent : y a-t-il des points de convergence entre les personnes auteurs et les victimes ? En quoi sont-ils tous deux liés par l'acte commis et subi ? Quels sont les attentes des uns comme des autres ? Sont-ils satisfaits d'avoir participé à un dispositif de justice restaurative ? Quelles sont les sources de satisfactions et d'insatisfactions mises en avant par les participants ?

### Hypothèses de l'enquête :

- Satisfaction globale élevée des participants
- Contribution de la justice restaurative au processus de désistance
- Effets réparateurs de la justice restaurative pour les personnes auteurs et les victimes
- La justice restaurative facilite une meilleure reconstruction et projection des personnes auteurs et des personnes victimes vers l'avenir

Ces hypothèses ont été formulées à partir de la bibliographie internationale relatives aux dispositifs existants notamment au Canada, en Belgique, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande ainsi que sur l'expérience en tant que animateur et bénévole d'une partie de l'équipe de recherche. L'étude n'a pas pour but de les confirmer ou infirmer mais elles ont servi de matériel de réflexion pour enrichir et approfondir notre analyse de la Justice restaurative en France.

### Échantillon de l'étude

L'échantillon sur lequel porte la présente étude comporte 25 personnes victimes et 15 personnes auteurs qui ont participé à 34 mesures de justice restaurative mises en œuvre et terminées en 2017 et 2018 et identifiées par l'état des lieux conduit en 2018<sup>5</sup>. Sur ces 40 personnes, 25 ont accepté un entretien. Parmi elles, 13 victimes, 10 auteurs et 2 Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP). Au regard du nombre relativement faible de répondants, nous avons choisi de compléter l'échantillon par les entretiens conduits dans le cadre d'études locales menées avant 2017<sup>6</sup>.

5 Dans cette enquête, les témoignages des personnes victimes sont identifiées par un «V» et ceux des personnes auteurs par un «A»

6 Six mesures ont fait l'objet d'un rapport (Trois à Paris, une à Montpellier, une à Anglet et une à Avignon), toutes étaient des Rencontres Condamnés Victimes (RCV).

Aucun critère de choix ou de filtres n'a été utilisé pour les entretiens auprès des personnes auteures et victimes, l'ensemble de ceux qui ont accepté d'être contactés l'a été. L'étude ne propose donc pas d'analyse en termes de « profil type ». L'échantillon de notre étude étant limité, il ne peut prétendre être représentatif de l'ensemble des apports et effets des mesures de justice restaurative mises en place en France auprès des auteurs et des victimes.

### **Caractéristiques des entretiens**

Les guides d'entretien utilisés pour la présente étude ont été construits à partir des premiers retours recueillis, entre 2016 et 2018, auprès des personnes victimes et auteures dans le cadre des évaluations « locales », précédemment évoquées, portant sur des mesures de justice restaurative mises en œuvre dans différentes villes de France. Ce premier matériel a permis d'identifier des thématiques récurrentes et certaines tendances générales.

La méthodologie de l'enquête s'appuie sur une méthodologie inductive. Nous avons pris le parti de proposer des entretiens semi-directifs visant à obtenir des récits de vie avec le maximum de questions ouvertes et le minimum de reformulations en cohérence avec l'approche restaurative qui privilégie la non-directivité.

L'étude a été réalisée par une équipe de 6 personnes composée de salariés et de bénévoles. Ces derniers ont conduit les entretiens, les ont retranscrits intégralement puis analysés.

### **Une analyse à la croisée des regards**

La contribution de notre enquête ne consiste pas à formuler une proposition de catégorisation des personnes que nous avons interviewées, mais à leur donner la parole afin d'analyser la justice restaurative au plus près des personnes auteures et victimes pour qui elle est mise en place.

Pour comprendre ce qu'elle leur a apporté nous avons croisé plusieurs domaines de recherche. Dans cette approche pluridisciplinaire, nous avons emprunté à l'anthropologie la perspective consistant à privilégier une analyse fondée sur la compréhension et la description. La criminologie et la victimologie ont nourri l'analyse grâce à leurs apports théoriques relatifs au passage à l'acte, aux répercussions de l'infraction et aux processus de réparation et de désistance. Bien évidemment, l'analyse restaurative fondée en particulier sur l'approche humaniste de Mark Umbreit et le modèle relationnel de Serge Charbonneau et Catherine Rossi sont au centre de ce travail. Enfin, la méthodologie qui caractérise les études qualitatives a guidé le travail d'élaboration des guides d'entretien et l'analyse des données récoltées.

Cette enquête ne prétend pas à l'exhaustivité mais propose d'ouvrir le panorama aux prismes d'un regard pluridisciplinaire croisé.

## Partie 1 : Des dispositifs libérateurs autour de la parole et de l'écoute

Dans le cadre de l'espace de dialogue inédit que propose la justice restaurative aux personnes victimes et aux personnes auteures, deux phénomènes sont observables au travers des témoignages des protagonistes : le récit et la rencontre. Tout d'abord, chacun se raconte comme jamais auparavant, sans tabou et en toute liberté. Ensuite, toutes et tous se rencontrent grâce à un échange entre personnes qui se « reconnaissent » autour des répercussions vécues.

### 1 - La justice restaurative : un espace inédit pour se raconter

La libération de la parole et le fait de pouvoir **s'exprimer librement**, sans tabous, sont deux éléments de satisfaction que personnes auteures et victimes évoquent systématiquement, en y associant souvent **une sensation de mieux-être** :

**A56-** « (Les rencontres) permettent une réelle libération de la parole » et « ce n'est pas simplement condamner un auteur, simplement faire acte de justice avec une condamnation et une peine mais c'est vraiment à un autre niveau, pouvoir s'exprimer, pouvoir comprendre ce qui se passe entre l'auteur et la victime. »

**A54-** « J'ai même été au-delà de mes attentes. »

**V18-** « Les rencontres m'ont fait énormément de bien, ça permet d'évacuer, surtout de parler. »

#### a) Pour les personnes victimes, (re) devenir « actrices » en se racontant

La tribune qui est proposée aux personnes victimes au sein des dispositifs restauratifs leur offre une possibilité d'expression dont elles manquent parfois. Elles y abordent souvent ce qu'elles ont subi et les répercussions de ces actes dans leur vie. Certaines personnes victimes expriment volontiers une certaine **frustration d'avoir eu un usage réduit de la parole durant l'ensemble du processus judiciaire** (lorsqu'il a lieu)<sup>7</sup>. Exprimer les traumatismes et les séquelles dont elles souffrent devant les personnes auteures, au sein d'un espace sécurisé, est particulièrement salvateur :

**V4-** « J'ai pu dire ce que je ressentais et leur dire qu'une infraction comme celle-ci peut avoir des répercussions [...] dès la première rencontre ça a eu un impact sur moi, j'ai pu prendre la parole et dire ce que j'avais à dire, c'était fort en émotions et c'était bien, j'ai eu l'occasion de déverser le trop plein que j'avais. »

**V3-** « Nous avons pu parler librement, vraiment dire ce qu'on avait sur le cœur, [...] J'ai pu dire ce que je pensais et ce que j'ai vécu direct [...] J'ai pu m'exprimer aussi longtemps que je le voulais lors des rencontres. »

**V9-** « On se sentait libre, on pouvait utiliser tous les mots possibles, vraiment s'exprimer du fond du cœur. »

## b) Pour les personnes auteures, se raconter en résonance à l'autre

Pour les personnes auteures, le bénéfice dominant est **l'ouverture à la réalité du vécu des victimes** qu'ils perçoivent comme un élément leur permettant de libérer leur propre parole face au récit de « l'autre » et également une réelle prise de conscience et un cheminement personnel :

**A52-** « Quand les victimes nous ont aussi parlé de ce qu'elles ont ressenti et de la façon dont elles ont vécu leur agression [...] ben on se rend pas compte nous en fait [...] durant le procès ou même quand on est en train d'être jugé [...] On pense beaucoup à soi et au mal qu'on est en train de faire aux autres, à notre famille, à nos amis, à nos femmes et on est pas encore dans le qu'est-ce qu'on a fait aux victimes, on a beau dire qu'on est désolé à la barre, on l'est pas réellement tant qu'on a pas [...] donc là quand on entend ce que disent les victimes, on se rend compte du mal qu'on a fait encore plus que ce qu'on imaginait en fait ... et c'est bien d'être confronté à ça en fait parce que même si c'est dur sur l'instant c'est important d'en prendre conscience. »

**A62-** « Ça m'a apporté quelque chose, on a rencontré des personnes victimes et on s'est mis à leur place, on voit les choses différemment, ça nous touche parce que on se met à leur place. »

**A55-** « J'en ai retiré quand même pas mal de choses positives c'est-à-dire déjà que nous personnellement en tant qu'auteur on se rend pas compte de ce qu'on fait subir aux victimes, on a pas de retours parce qu'on est dans notre monde [...] et puis prendre conscience aussi... parce que quand vous êtes dans un groupe de parole où il n'y a que des auteurs euh tout le monde se dit ben ouais mais c'est pas ma faute à moi c'est la faute à l'autre, c'est la faute à l'autre personne enfin au concubin en définitif [...]. Alors que lorsque vous faites des rencontres comme ça et que vous avez le récit de ce qui s'est passé, de ce qu'elles ont vécu etc, ce qu'elles ont subi [...] et vous vous dites mais attends c'est pas possible moi. »

**A59-** « C'est pas pareil d'avoir la personne en face, c'est vraiment différent...ça permet d'avancer, d'ouvrir les yeux un peu plus des deux côtés. »

**A56-** « Entendre les victimes s'exprimer sur ce qu'elles ont vécu en tant que victimes [...] c'est ce qui permet de prendre conscience et de comprendre ce qui s'est passé durant l'infraction c'est vraiment comprendre ce qu'a vécu la victime. »

**A60-** « Je me sens mieux le fait d'avoir parlé des faits que j'ai faits, ça m'a fait du bien de me vider, j'ai compris pourquoi ma fille ne voulait plus me voir. »

La **possibilité de dialogue en allant au-delà de l'acte commis** touche particulièrement les personnes auteures. Elles expriment souvent un **besoin d'écouter le témoignage de personnes victimes**. Ces récits les responsabilisent face aux conséquences de leurs actes, de même qu'il établit une certaine empathie :

**A52-** « Il y avait une osmose qui s'était créée assez vite entre les auteurs et les victimes où on se parlait *vachement librement* en fait [...] y'avait pas cet espèce de recul, de tabou où on osait pas poser de questions...elles osaient nous poser beaucoup de questions, nous aussi [...] et on est même rentré dans des sujets ben voilà délicats et un peu durs quoi [...] *c'était pas juste de la surface donc on est vraiment allé chercher loin* [...] en fait le but de ces rencontres c'est d'être complètement honnête et à nu donc euh [...] moi j'ai pleuré pendant ces rencontres et [...] alors qu'il y a des choses [...] j'ai même pas pu pleurer devant ma femme [...] il y a des choses que j'ai dites lors de ces rencontres que ma femme est même pas au courant [...] sur comment ça se passe en prison, de...enfin voilà y'a plein de choses c'était vraiment super honnête et c'était super. »

**A59-** « J'ai pu dire des choses que je n'avais jamais dites avant, les choses sont sorties naturellement, je me sentais bien en confiance. »

**A56-** « (Les rencontres) permettent *une réelle libération de la parole* » et « ce n'est pas simplement condamner un auteur, simplement faire acte de justice avec une condamnation et une peine mais c'est vraiment *à un autre niveau, pouvoir s'exprimer, pouvoir comprendre ce qui se passe entre l'auteur et la victime.* »

**A54-** « On n'a pas la parole de la victime finalement. On l'a au procès à travers son avocat mais on ne l'a pas directement. On ne sait pas ce qu'elle a ressenti, pourquoi elle a porté plainte, pourquoi ça s'est passé comme ça. On n'a pas la parole de l'autre. Ces rencontres m'ont justement permis, même si ce n'était pas ma victime. *Cela m'a donné une autre dimension, ça m'a fait voir l'autre côté du miroir. C'est peut-être ça que j'étais venu chercher parce-que tant qu'on n'a pas la parole de l'autre, on ne l'a qu'à travers des tiers, on ne peut pas se rendre compte de la charge émotionnelle qu'il peut y avoir chez la victime.* »

L'ensemble des participants a eu le sentiment d'avoir la possibilité de se raconter. Chacun a pu partager son point de vue, ses problèmes et constater qu'il peut éprouver les **mêmes craintes et émotions** que les autres :

**A53-** « Ça aide aussi à parler de nos problèmes, on en parle à peu de gens, et là vu qu'on sait qu'on avait tous des problèmes, des choses qui nous ont marqué, on va pas en parler à tout le monde. Les victimes elles vont pas en parler à tout le monde de leurs problèmes et nous non plus et on pouvait s'exprimer sur ce qu'on a traversé, *ça permet de se libérer et de se débloquer d'en parler* [...] Les victimes en parlant de leur vécu, y en avait elles étaient en larmes juste d'en parler, elles revivaient leurs émotions tout en parlant avec des personnes qui n'étaient pas coupables de ce qui leur était arrivé, ça peut les libérer de ça ; ça a été pas mal dans cette mesure de pouvoir parler de ce qu'on a traversé. Y a plein de choses qui sont positives dans cette mesure. »

Parfois, ces espaces de dialogue permettent à des personnes auteurs de se livrer. Certaines expliquent **avoir été victime avant d'être auteur**. Très souvent ces révélations sur un passé de victime sont **exprimées pour la première fois ou de façon plus détaillée et donc inédite**. Cette prise de parole, facilitée par l'échange dans un cadre de confiance et de non-jugement, aboutit à **nuancer la typologie victime/auteur** en démontrant toute la complexité des vécus autour de la commission d'une infraction.

C'est précisément cet échange, en confiance, qui donne lieu à une véritable rencontre de l'autre au-delà des actes commis et subis.

## 2 - La justice restaurative : un dialogue pour se rencontrer

La rencontre que rend possible le dialogue se manifeste de différentes manières. Elle est en premier lieu visible à travers le partage d'un vécu douloureux qui se traduit, pour les personnes victimes, par un sentiment de reconnaissance et, pour les personnes auteures, par le passage d'un état de peur à un vécu de confiance. La rencontre est ensuite possible grâce à l'identification à l'autre malgré le caractère indirect des rencontres en groupe qui sont celles qui sont l'objet principal de cette étude. L'humanité qui autorise une forme de lien entre les personnes est également au centre des rencontres. Enfin, la rencontre s'opère aussi avec soi-même lorsque à travers le regard de l'autre, les personnes apprennent à mieux se connaître.

### a) La rencontre autour du partage d'un vécu douloureux

Le partage entre personnes victimes et personnes auteures est vécu pour les premières comme une forme de reconnaissance de leur statut et de leurs souffrances par l'écoute et l'attention qui leur sont accordées. Pour les secondes, ce partage permet une évolution de la crainte à la confiance.

#### **Pour les personnes victimes : le sentiment d'être écoutées, entendues, comprises**

Les bénéfices associés au partage du vécu en groupe se situent à plusieurs niveaux : le partage **avec d'autres victimes**, le partage **avec des auteurs** et le partage **entre toutes les personnes du groupe**. Tous ces liens sont perçus comme **réparateurs**.

Lors des rencontres restauratives, les personnes victimes insistent tout particulièrement sur le partage **avec d'autres victimes** qui leur permet de se sentir spontanément **unies autour d'un même traumatisme et comprises dans leur manière de le vivre** :

*V4- « J'ai compris pendant le temps de préparation que j'allais être mise dans une même pièce que d'autres victimes d'actes similaires et avec des auteurs qui ont provoqué ça [...] et je savais que dans cette pièce là j'allais être comprise...et mon mari, mes amis et ma famille, c'est de la compassion ils peuvent tout à fait comprendre mais ils n'ont pas vécu ce que j'ai vécu...et ça c'est dans n'importe quel acte de la vie qui soit quand on n'a pas vécu les choses on ne peut être que compatissant et pas réellement comprendre surtout sur le plan émotionnel. Et là je savais que j'avais des gens qui allaient comprendre et ça c'est super important et super réparateur [...] toutes les victimes étaient différentes, nos histoires étaient foncièrement différentes mais l'émotionnel reste le même, le vécu, les traumatismes, on s'est comprises. »*

*V18- « Se sentir moins seule, avoir des personnes qui vous comprennent, les gens disent passe à autre chose, on s'en prend plein la tête, on se sent moins seule, il y a une compréhension que l'on n'a pas ailleurs [...] la première rencontre entre victimes, je me suis dit que je n'étais peut-être pas la seule, on en sort libérée. »*



**V19-** « C'est vraiment intéressant parce qu'au niveau des victimes on se comprend va-  
chément bien, ce n'est pas le cas face à des personnes qui ne sont pas passées par là. »

**V5-** « J'ai trouvé positif et fort la première rencontre avec les autres victimes, quand j'ai  
entendu ce qu'elles avaient vécu, eh ben c'est comment dire dur et chaleureux dans le sens  
que j'avais des pairs avec moi, des sœurs de souffrance, on avait pas vécu la même chose  
mais on pouvait quand même retrouver des similitudes, chaque fois qu'elles ont pris la  
parole c'était émouvant pour moi, j'ai été beaucoup plus émue par leur histoire que les  
auteurs, ça renvoie à des choses, il y en a une qui a été violentee longtemps par son com-  
pagnon, elle arrivait pas à partir et l'autre elle parlait pas trop par rapport au regard de la  
société donc je retrouvais des similitudes par rapport à ce que j'avais vécu et je comprenais,  
je comprenais. »

Le partage avec les personnes auteures leur donne également le sentiment de rompre avec  
l'isolement qu'elles ressentent et de se sentir libérées d'un certain poids. Lorsque les infractions  
commises et subies sont proches elles se sentent d'autant plus comprises et entendues :

**V1-** « Le groupe ça apporte un souffle dans chaque discours [...] Les auteurs quand ils ont  
entendu mon récit, j'ai vu qu'ils étaient choqués, ça m'a surprise, je ne m'attendais pas à ce  
qu'ils soient touchés par mon récit, je m'attendais à ce qu'ils restent froids et distants alors  
que j'ai ressenti beaucoup d'empathie et de douceur et de prise de conscience, c'est apai-  
sant de se sentir entendue, surtout dans la mesure où on n'avait pas retrouvé la personne,  
on ne peut pas mettre de nom, de visage, d'histoire, ça m'a soulagée, apaisée. »

**V13-** « Il m'a permis de déverser ce que j'avais à dire, d'être entendue, d'habitude je di-  
sais des choses mais personne ne m'écoutait et ça m'a vraiment fait du bien...j'ai eu la sen-  
sation d'être écoutée parce que je suis tombée sur une personne qui avait eu ce rôle de  
maltraitance de la même façon que moi je l'ai vécu. »

**V6-** « Après je n'ai pas de recul je ne sais pas comment ça l'a fait réfléchir même si je sais  
qu'il a été choqué par certaines choses, à la fin on m'a offert une boîte avec des tiroirs ce  
qui a bien exprimé ma façon d'être car mon esprit n'est pas correctement rangé dans des  
cases. Je me suis dit du coup qu'on m'avait quand même comprise...je me suis sentie écou-  
tée et entendue par les autres, on était tous dans le respect...ça aide à se reconstruire le  
partage des histoires, être écoutée, conseillée même par une personne coupable. »

Enfin, la configuration du groupe favorise la réhabilitation de la victime et son émancipation à  
travers le partage d'un vécu douloureux :

**V1-** « J'ai eu des résultats très positifs, ça a été très fort pour ma part en tous cas, j'ai un  
petit garçon et ça m'intéressait de pouvoir soulager ma souffrance en groupe pour aussi le  
soulager lui. J'avais vu des psy mais c'est un autre rapport à la souffrance et à mon histoire,  
le fait de partager, d'entendre des auteurs, d'autres victimes ça vient soulever plein d'autres  
choses et on se soigne mutuellement à travers la parole et l'échange [...] le groupe ça ap-  
porte un souffle dans chaque discours, quand on entend chaque discours on a un temps  
de réflexion, on a des choses qui passent en soi, je tremblais régulièrement quand c'était

le moment de parler, malgré tout *quand ça sort on se sent mieux après [...] le fait de ne pas être en face de quelqu'un de neutre(psy) qui n'a jamais vécu ça, j'ai eu la sensation que ça m'aidait beaucoup plus car on venait tous parler de la même chose*, souvent à la base ces personnes qui sont des auteurs, il y a souvent des traumatismes et des violences, on se retrouvent *tous à peu près au même niveau donc ça a plus de sens qu'avec un psychologue [...] ça m'a beaucoup soulagé de les rencontrer et de faire ce travail en groupe [...] ce sont des personnes qui se déplacent toutes pour la même chose, ça créé une énergie assez forte, parce que il n'y a pas de bénéfice pour les auteurs ou les victimes à venir participer, c'est une prise de conscience collective, on était dans le cœur, c'est ce qui m'intéressait, au lieu de stigmatiser, de dire il y a un méchant et un gentil, en fait il y a une unité entre nous tous.* »

**V20-** « Au départ c'est assez fort parce que la plaie est toujours là mais au fur et à mesure des rencontres il y a des liens, on essaie *d'accepter ce qui est arrivé parce qu'on n'est pas seul*, il y a eu d'autres personnes qui ont eu la même chose que nous, on commence à accepter un tout petit peu, on a parlé de ce qu'on a vécu, de ce qu'on a ressenti, pour moi en quelque sorte c'était une thérapie...*ça m'a permis d'évacuer certaines angoisses que je n'exprimais pas toute seule.* »

### **Pour les personnes auteurs : de la crainte vers la confiance**

Les premières rencontres témoignent souvent de positions crispées et d'une **crainte mutuelle entre les auteurs et les victimes**. Le partage de vécu est essentiellement apprécié via le partage avec les victimes. Néanmoins, les auteurs manifestent souvent une certaine **appréhension avant les rencontres**. Ils redoutent les réactions et le jugement de ces dernières :

**A54-** « Je ne voulais pas faire de rencontre pour ressentir de l'autre côté de l'animosité ou un conflit. J'avais *besoin d'être rassuré* de ce côté-là. »

**A52-** « Alors après moi ça a été super positif...en fait j'avais *un peu peur à la première rencontre [...]* c'est quand même pas évident de rencontrer des victimes, on est pas fier de ce qu'on a fait [...] moi ou les autres [...] donc on avait quand même une appréhension avant de rencontrer les victimes. »

**A52-** « J'ai eu un petit coup de... *un petit peu peur.* »

**A55-** « C'était la première que je faisais auteurs/victimes et ça m'a *refroidie un petit peu* comme je vous l'ai dit, j'avais un peu les frissons dans le dos et je ne savais pas. »

**A46-** « Il y avait des victimes qui n'arrivaient pas à s'exprimer, qui avaient beaucoup de colère. Leur *regard était très accusateur* et j'étais perçu un peu comme un monstre. »

Les personnes auteurs reconnaissent cependant que **ces craintes se dissipent au fur et à mesure des séances de rencontre**. Le rôle des animateurs en tant que garant du cadre et de la qualité de la préparation des personnes à travers l'instauration d'une relation de confiance et d'un climat propice au dialogue, au-delà des appréhensions initiales, est ici essentiel.

L'inquiétude se dissipe, les personnes auteures manifestant souvent être surprises lors des premières rencontres, la vindicte ou colère des personnes victimes est remplacée assez rapidement par **une volonté d'écoute et de compréhension** qui instaure les bases d'un dialogue réparateur :

**A51-** « Ces victimes malgré qu'on était des écroués et tout ils nous ont pris pour des gens normaux, je pensais qu'ils allaient nous regarder de travers. »

**A51-** « Ils étaient polis, souriants...etc ils essayaient de comprendre. »

**A54-** « Je pensais que du côté des victimes les gens seraient moins bavards, plus sûr la réserve. Du coup je m'attendais à quelque chose d'un petit peu moins intime. »

**A55-** « Au début, je me disais mais attends elles me prennent [...] et puis au fur et à mesure je comprenais vraiment ce qu'elles ressentaient et pourquoi elles en étaient arrivées là après j'ai trouvé ça tout à fait normal. »

**A51-** « Au début, j'étais renfermé sur moi-même et au fil des rencontres j'arrivais mieux à discuter et à parler avec eux. »

## b) L'humanité source de lien au centre du dispositif

**Pour les personnes victimes**, un des éléments marquant de ces rencontres est la découverte de **l'humanité des personnes auteures**, capables **d'émotions, de sentiments, d'empathie** et même **d'avoir été victime auparavant**. Apprendre le passé et les récits de vie parfois durs des personnes auteures **apaise** les personnes victimes par rapport à leur vision initiale d'une personne parfois inconnue et souvent très éloignée d'elle-même :

**V2-** « On a rencontré des gens [...] comment expliquer, on voit des gens horribles et finalement ce sont des gens avec un cœur et des sentiments, des émotions malgré les antécédents qu'ils ont [...] cette expérience a changé mon regard sur les condamnés et sur la société, j'ai appris que la prison c'est atroce, c'est l'enfer au niveau violence, ils restent des humains et ils se rendent compte des choses, enfin ceux que j'ai rencontré ils souffrent comme tout le monde, finalement aujourd'hui malgré ce qu'ils ont fait ils ont des sentiments, ils pensent pareil que nous que c'est atroce et ils ont envie de vivre heureux comme vous et moi ; est ce que tous sont pareils je ne suis pas sûr. »

**V3-** Au début j'avais peur qu'ils nous tirent dessus et ben non, ce ne sont pas des bêtes, ce sont des gens comme nous [...] maintenant je n'ai plus peur de personne car ce sont des gens comme moi, on en fait toute une montagne mais ils ont des bras et des jambes comme nous [...] il faut leur donner leur chance, ce sont des gens comme nous.

**V9-** « Avoir un dialogue ça amène à avoir une autre vision de ces personnes [...] j'avais une dent contre les voleurs, mais on va dire qu'ensuite au contraire j'avais un regard presque sympathique sur ceux qui s'étaient repentis à condition qu'ils ne recommencent pas [...] c'étaient des auteurs qui regrettaient beaucoup, eux d'avoir eu ce rapport avec les victimes ça a pu les aider à considérer leurs actes différemment [...] auparavant les auteurs je ne

*pensais pas à ces personnes avec ce côté humain, je n'ai plus vu des auteurs mais des êtres humains, c'était plutôt l'être humain qui était perçu que le voleur. »*

**V8-** *« Quand on est avec les gens et qu'ils disent qu'ils regrettent et bien après on se dit ils doivent être aussi malheureux que nous on l'a été [...] je pense que c'était à cause des séances, on voit les choses autrement, j'essaie de dire il faut pas les condamner à vie [...] Je pense qu'on devrait programmer des documentaires pour ouvrir les yeux aux gens parce qu'on voit la condamnation, il y a des choses qu'on a du mal à accepter en tant que citoyen mais finalement le parcours on ne le connaît pas, c'est important des séances comme ça surtout pour les gens qui ne sont pas tolérants. »*

**V4-** *« Nos cambrioleurs sont dépendants à l'héroïne et volent même leur propre mère alors que les auteurs que j'ai rencontrés étaient des gens victimes de misère sociale, scolaire, de manque de cadre parental, il y a en a un les parents leur avaient dit pour te nourrir il ne faudra pas compter sur nous c'est la rue qui te nourrira. »*

Cette découverte est perçue comme **surprenante** par les victimes, leur perception des personnes auteures est souvent très éloignée des personnes réelles qu'elles rencontrent dans le cadre de la justice restaurative. L'étonnement naît également de la **richesse des liens tissés** au sein de cette expérience, source de **pacification et de bien-être** :

**V1-** *« Ça permet de comprendre les auteurs, de les humaniser, quand on a eu une agression comme ça, ça déshumanise un peu la personne, comme on ne l'a pas retrouvée j'avais du mal à matérialiser cette personne, je le voyais un peu comme un spectre, c'était tellement violent que j'avais presque l'impression que ça n'avait pas existé. Cela m'a permis d'ancrer cette situation avec des visages. »*

**V11-** *« Ça permet de se mettre dans une vraie recherche, une empathie, une rencontre de l'autre. »*

**V4-** *« Le résultat est complètement improbable, quand on a préparé les sessions en individuel j'ai dit il est hors de question qu'il y ait un rapprochement physique, pas de serrage de main, à la première c'est ce qui s'est passé ensuite les choses se sont faites progressivement on m'a tendu la main et j'ai lancé la mienne, et au final on s'est quittés en se claquant la bise et en faisant des selfies, on a créé des liens, on est impatient de se voir. »*

**V3-** *« Quand on sortait de là on se sentait bien, on parlait on se sentait à l'aise, quand on m'a annoncé que c'était fini j'étais angoissée, c'est bête, quand c'est fini et qu'on les voit plus, on dirait qu'ils nous manquent, on se sent bien. »*

**V5-** *« Le cadeau que tout le monde s'est fait à la fin et qui prouve que c'est pacifié, qu'il n'y a pas d'animosité. »*

**Pour les personnes auteures**, cette dimension est également essentielle : elles retrouvent leur **dignité d'être humain**. L'empathie des personnes victimes restaure un lien qui avait été troublé par le passage à l'acte. Certaines personnes auteures y voient même une sorte d'adoubement, qui les stimule à **aller de l'avant et à ne pas récidiver** :

**A58**– « À la première séance on est rentré en dernier, on n'osait pas rentrer en premier, on avait la trouille, on a eu deux personnes qui nous ont regardé d'un air méchant, limite si on avait été seuls ils nous auraient frappés, c'était un moment fort, on s'est assis on était face à face, à la fin de séance, l'une des deux personnes qui nous regardaient méchamment elle a dit je voulais pas baisser la tête parce que je voulais pas me rabaisser mais en fait j'étais morte de trouille. Et moi j'ai dit nous aussi c'était pareil on était morts de trouille. Pour eux, on faisait pas mort de trouille, en fait on a peur des uns des autres, des réactions et on avait tous la trouille [...] Même pour les victimes c'est important, elles sont pleines de questions, en fait on est plein de questions des deux côtés et en prison ou procès on a jamais de réponses. »

**A51**– Ces victimes malgré qu'on était des écroués et tout, ils nous ont pris pour des gens normaux, [...] on était trois détenus et un faisait du théâtre, les organisateurs nous ont proposé si on était d'accord d'aller voir sa pièce de théâtre, ils ont tous accepté et franchement ça m'a fait plaisir que des pauvres gens qui ont vécu ce que nous on a fait, acceptent de nous rencontrer en dehors de la justice restaurative.

**A54**– De voir qu'à travers des drames de la vie, malgré tout il restait quand même de l'humanité derrière. Peut-être que justement sur ce genre d'affaires très sensibles, lorsqu'on voit ça de façon très éloignée, de façon très journalistique, un peu dramatique, on a tendance à ne pas voir la dimension humaine. C'est-à-dire on ne va pas considérer la victime comme une victime et on va considérer l'auteur comme un monstre alors que derrière il y a quand même un être humain. Et derrière la victime où on dit oui bon, il y a aussi un être humain. Si on le voit de façon superficielle, on ne le voit pas forcément, c'est une dimension qu'on oublie.

**A60**– C'est très important, j'ai le sentiment qu'elles nous ont compris et qu'on n'est pas des monstres, c'est une reconnaissance...j'ai eu ce sentiment surtout à la fin.

**A58**– « Moi j'avais mûri avec quelques années et le procès et tout mais il me fallait cette confirmation pour tourner la page, pour que je me dise que sur mon front il n'y a pas qu'écrit prison et mes collègues non plus.... Nous on se dit si je croise quelqu'un il va nous prendre pour un voyou et si je suis pas un voyou qu'est-ce que je suis, ça casse la glace, on est tous des humains »

Certaines personnes auteures sont touchées par l'intérêt des personnes victimes pour leur vécu et leur condition de vie en détention. **L'empathie** dont les victimes font preuve à cette occasion génère des émotions particulièrement intenses :

**A52**– « Ben il y a eu quelques moments difficiles...moi à moment donné je vous l'ai dit j'ai pleuré parce qu'elles s'intéressaient beaucoup à la détention et comment on l'avait vécu [...] elles ont cette image un peu comme beaucoup de gens ah de toutes façons ils sont dans leur cellule avec la Play Station et en fait on leur a expliqué ben comment ça se passe en prison en fait [...] plus l'isolement et quand la porte se ferme le soir et ben on se retrouve seul face à soi-même à ce qu'on a fait à sa conscience [...] ce qu'on a fait il faut vivre avec [...] c'est ce qu'on traverse [...] donc on leur a tout expliqué ça et on a tous pleuré parce que bon c'est dur...ça, ça a été un des moments les plus difficiles. Enfin ça a été juste génial quand on a eu fini les rencontres on est juste tous tombés dans les bras les uns des autres [...] c'était un beau moment de rédemption, de partage, de pardon [...] enfin c'était très, très bien. Moi j'en ai vraiment un souvenir super. »

**A58-** « En fait on est un groupe de Bisounours, on se parle les uns les autres on est en contact, on rigole, *c'est hallucinant le lien qui s'est créé*, à chaque fois qu'on nous demande un point négatif on n'en trouve pas, on trouve juste y en a un qui était blessé il a pas pu venir, ça nous a fait marronner. *On en a plus tiré que ce qu'on en pensait.* »

**A53-** « Après y'avait des moments aussi où on rigolait, y a aussi les rendez-vous étaient décalés, on se retrouvait toutes les deux semaines, il se passait du temps et *on était content de se retrouver*, on les connaissait et *on pouvait échanger librement*. Les victimes quand ils nous retrouvaient après chaque rendez-vous, *ils étaient contents de nous voir, ils nous prenaient dans les bras*, c'est pas dans toutes les mesures que les victimes vont nous prendre dans les bras, *ça m'a fait vraiment du bien [...]* je parle des victimes, on voyait que ça leur a fait du bien, on voyait qu'ils étaient contents de nous prendre dans leurs bras, que ça leur faisait du bien, nous aussi ça nous fait plaisir qu'ils nous prennent dans leurs bras et qu'ils soient contents. »

Certaines personnes auteures de violences conjugales admettent être satisfaites d'avoir discuté calmement avec les personnes victimes. **La force du dialogue pour créer des liens**, de la communication et de l'empathie permet donc d'instaurer **les bases d'un dialogue apaisé** et d'une nouvelle forme de communication :

**A55-** « Et même je vais vous dire moi qui avais *peur de rencontrer des femmes qui avaient été, qui avaient subi une violence conjugale parce que je me demandais comment elles allaient le ressentir, ça a été tout à fait ça au début mais à force de dialogue et de parler...euh... C'était très compliqué au début, il y a eu un froid entre le groupe des auteurs et le groupes des victimes, et au fur et à mesure de ces rencontres et ben ça s'est libéré, on a commencé à parler [...]* moi j'ai commencé à parler avec cette dame là et puis ben ouais à force de parler on arrivait à communiquer...Et moi j'ai trouvé ça très bien parce que moi j'arrivais à communiquer avec elle et elle aussi, on pouvait s'exprimer sans qu'il y ait de méchanceté, et au fur et à mesure que les séances, les jours se sont enchaînés on s'est rapproché de plus en plus on allait même en pause entre nous [...] je veux dire ça discutait mais normalement [...] voilà pour moi ça a été le point positif le plus pour moi voilà. »

La découverte de l'ouverture à l'autre dans un espace sécurisé permet à certaines personnes auteures qui n'arrivaient pas à s'exprimer auparavant de **verbaliser mieux ce qu'elles ressentent**. Cela est source d'apaisement :

**A53-** « Pour moi cette expérience, parce que moi je suis quelqu'un qui était assez réservé, *je parlais peu, encore moins avec des gens que je ne connais pas, de participer, ça m'a ouvert aux autres, après ça j'ai eu comme un déblocage envers les autres, on peut dire ça m'a déblocqué par rapport aux autres, je parle plus facilement aux gens que je ne connais pas, cette mesure a beaucoup fait sur ça. Les gens qui sont réservés et participent à ça, ça les déblocque un petit peu. Après ça je m'exprimais un petit peu plus.* »

Au-delà d'amélioration individuelle, le lien généré par ces dispositifs restauratifs permet également aux personnes auteures de se rendre compte du parcours des personnes victimes. Elles prennent conscience que les personnes victimes sont moins suivies et accompagnées qu'elles. Les dispositifs de justice restaurative permettent l'expression de **discours de la part de personnes**

**auteurs particulièrement lucides sur le manque de prise en compte des personnes victimes** au sein du système judiciaire ainsi que sur le manque de médiatisation de la parole de ces dernières :

**A55-** « *Le SPIP je crois euh donc vous devez y aller une fois par mois pour vous présenter voir comment vous évoluez et tout alors que les victimes elles n'ont rien, rien [...] Une fois que le jugement est fini c'est terminé elles sont dans leur coin avec leur histoire.* »

**A52-** « *La société est faite de telle façon que chaque fois on cherche des excuses aux auteurs et les victimes sont très vite oubliées on va dire.* »

**A52-** « *Quand le procès est terminé...nous en tant qu'auteur on rentre en détention et on est pareil de suite pris en charge en fait [...] y'a une batterie de personnes qui s'occupent de nous, on a des tests à faire, et on travaille, on machin enfin [...] Euh il y a un suivi en fait [...] Tandis que pour les victimes du moment où le procès est prononcé il n'y a plus aucun suivi... le procès est prononcé basta et voilà plus personne s'occupe d'elles.* »

### c) Le phénomène « d'identification différentielle<sup>8</sup> »

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette étude porte sur le témoignage des participants aux RDV/RCV qui réunissent des personnes auteurs et victimes de **faits relativement similaires, mais qui ne sont pas liées par la même affaire**. Les entretiens réalisés mettent néanmoins en lumière une forme d'« identification différentielle » qui s'opère entre certaines personnes auteurs et victimes. En effet, lorsqu'il existe une forte similitude entre l'histoire d'une personne victime et celle d'une personne auteur, se manifeste alors une forte proximité et légitimité accordée aux paroles et réponses prononcées. Il résulte de ce phénomène de « miroir inversé » un fort impact pour ces personnes en termes de compréhension de sa propre histoire, de libération pour les personnes victimes et de responsabilisation et cheminement pour les personnes auteurs :

**A55-** « *Surtout moi j'en avais une qui se rapprochait beaucoup de ce que j'avais vécu moi... Ouais ça m'a renvoyé une certaine image qui m'a déplu quelque part et c'est là aussi qu'on peut prendre conscience de certaines choses.* »

**A55-** « *Je vous ai dit qu'il y en a une on avait exactement le même parcours...elle en tant que victime et moi en tant qu'auteur, on aurait pu faire le couple en définitif [...] j'avais l'impression d'avoir Madame en face de moi et qu'elle me renvoie des questions qu'elle a jamais pu exprimer du moins... et pour moi ça a été très, très important de comprendre, de savoir.* »

**V8-** « *Il y en avait un qui avait vraiment fait ce que j'avais subi [...] c'est pour ça que je me suis attendrie sur ce garçon.* »

8 L'identification différentielle est ici une proposition de lecture d'un phénomène qui s'inspire de l'identification projective en psychanalyse (Voir Pontalis Jean-Bertrand et Laplanche Jean, Vocabulaire de la psychanalyse, Ed PUF, Coll.: Quadrige Dicos Poche, Paris, 2007) et qui a vocation à décrire l'identification d'une victime ou d'un auteur pour une victime ou un auteur ayant commis ou subi des faits similaires à ceux qu'elle ou il a vécu tout en étant pas « son » auteur ou « sa » victime. Cette proximité influencerait sur la réparation et l'apaisement des personnes.

**A54-** « Avoir la parole d'une victime, savoir ce qu'elle peut ressentir comme j'imagine que ma victime a ressenti les choses. Les mots qu'ont utilisé les victimes présentes, j'ai pu imaginer que ma victime aurait fait la même chose. »

Ce lien privilégié qui s'opère entre une personne auteure qui se reconnaît dans la description d'une personne victime est qualifiée par certains participants comme **plus douce et moins chargée d'émotion qu'une confrontation directe**.

#### d) Une meilleure connaissance de soi et de ses limites : se rencontrer soi-même

Enfin, à travers le dialogue, les participants, en plus de se raconter et de se rencontrer entre eux, apprennent également à **mieux comprendre leurs propres actes ou réactions et répercussions** face à l'infraction qu'ils ont commise ou subie.

Pour certaines **personnes victimes**, cette meilleure connaissance de soi s'exprime par la **prise de conscience de ses limites** et de l'impact à long terme des traumatismes liés à l'acte. Des souvenirs rejaillissent parfois lors de ces rencontres :

**V12-** « Je pensais que ça allait se passer d'une certaine manière et non, je n'ai pas pu contrôler mes émotions, j'ai été au bord des larmes, ça ne m'a pas plu, je ne pensais pas que je pouvais encore être mal à en parler. Je me rends compte qu'on n'est jamais guéri. »

**V19-** « Ça m'a fait comprendre que je pensais que j'étais mieux que ce que j'étais en réalité, c'est une bonne chose car j'ai tendance à penser que tout va bien, à enfouir, c'est une prise de conscience de ma fragilité. »

Pour certaines **personnes auteures**, notamment de violences conjugales, cette meilleure connaissance de soi a permis de prendre conscience de la **nécessité d'exprimer ses frustrations** et de mieux connaître son mode de fonctionnement :

**A55-** « C'est compliqué parce qu'on a chacun un cas unique de ce qui a pu tourner, de ce qui a pu nous arriver pour qu'on en arrive à cette violence-là, alors ça peut être plein de choses l'enfance, mal vécue, être soumis et avoir un éclat violent parce qu'on est pas capable à répondre verbalement à son partenaire [...] moi cette expérience m'a ouvert les yeux que je devais apprendre à oraliser et à m'exprimer et non pas à être frustré sur moi, à engranger cette frustration et qu'elle déborde à un moment en coups en définitif voilà ça m'a fait au moins réfléchir de ce que j'avais fait, pourquoi, comment on en était venu là euh...un travail sur moi-même en définitif. »

La libération de la parole offerte par le dispositif de justice restaurative se caractérise par deux éléments : le récit, les personnes se racontent de façon inédite et la rencontre, à travers ce même récit elles découvrent et se reconnaissent dans l'humanité et la complexité de l'histoire unique de chacun. À partir de ces récits et de ces rencontres, des « effets » sont constatables et décrits par les personnes elles-mêmes. Plus précisément, la justice restaurative met en lumière de nouvelles perspectives d'apaisement pour les personnes comme autant de contributions aux processus de réparation et/ou de désistance.



## Partie 2 : L'ouverture vers de nouvelles perspectives d'apaisement

Au-delà de la libération de la parole et de la rencontre entre personnes auteures et victimes, la justice restaurative contribue aux processus complexes de réparation et de désistance. Les témoignages des personnes nous apprennent plus précisément en quoi consiste cette contribution entre réponses aux « pourquoi ? », estime de soi en partie retrouvée en passant par la responsabilisation jusqu'à s'autoriser à envisager un avenir.

### 1 - La justice restaurative : une participation au processus de réparation

**Pour les personnes victimes**, avoir des réponses à « pourquoi ? » et « comment en arrive-t-on là ? » est en soi réparateur. Elles font souvent état d'une diminution des syndromes liés à l'acte, cela leur permet de se libérer d'une crainte et d'améliorer leur qualité de vie :

*V17- « Revenir en arrière, ça m'a permis de comprendre certaines choses, j'ai posé des questions aux auteurs, ça m'a aussi permis de comprendre pourquoi ces auteurs à un moment donné sont passés à l'acte. »*

*V13- « J'avais abordé la justice restaurative car j'avais été victime de maltraitances par ma famille et j'avais du mal à me projeter en tant que maman, avoir confiance dans mon couple, en l'avenir, c'était très compliqué car je n'avais pas de réponse au pourquoi, ces personnes m'ont permis de répondre au pourquoi, notamment un qui a fait du mal à sa fille. »*

*V4- « C'est de pouvoir poser aux auteurs toutes les questions que l'on se pose dans ces cas-là, pourquoi ma maison, qu'est-ce qu'ils cherchaient, pourquoi ils en sont arrivés là, comment c'est possible, je crois que ce qui m'a le plus apporté c'est de pouvoir poser les questions directement aux auteurs. »*

*V4- « Je suis très contente de l'avoir fait je me sens libérée d'un poids qui m'a quand même poursuivi pendant 6 ans, le résultat est très positif je me suis libérée d'une tumeur [...] J'ai vécu pendant ces 5 dernières années avec la peur d'être reconnue par l'auteur de notre braquage, peur de le rencontrer, lui savoir qui j'étais et moi non car il était cagoulé. Et à discuter avec les auteurs, ils m'ont dit que quand on fait ce genre d'action là les gens qui sont là, on ne met pas un visage ...et si on doit vous reconnaître on change de trottoir de peur que la victime nous reconnaisse. Ça, ça m'a vidée d'un poids. Et la chose improbable c'est qu'avoir ces réponses là je les ai remerciés. C'est improbable de remercier un auteur. En une séance il a pu répondre à des questions que je me posais depuis 5 ans...et un psy n'a pas pu y répondre pendant 3 ans. Sur le papier c'est un peu barbare, après à vivre, je pense que c'est important pour la réparation qu'il y a ensuite derrière.*

Les **personnes auteures** ont conscience de l'importance des attentes des personnes victimes concernant leurs réponses. Ils traduisent cette prise de conscience sous forme de sentiment de satisfaction par le fait d'avoir pu aider les victimes, d'avoir pu contribuer à leur réparation :

**A51-** « *J'ai fait ça plutôt pour les victimes pour les aider à cicatriser cette douleur, moi j'espère que les victimes je les ai aidées à cicatriser.* »

**A52-** « *C'était pas mal pour elles de pouvoir un peu rentrer dans notre tête, de pouvoir comprendre que c'est pas forcément elles leur faute, elles ont tendance à se dire ça aussi alors que non des fois c'est la faute à pas de chance c'est vous qui êtes passée par là.* »

**A53-** « *Après si j'ai voulu aller aux rendez-vous suivants c'était plus pour les victimes ; le fait de les aider à sortir de leur emprisonnement dans leur affaire, d'essayer de les évader, et les aider à penser à autre chose, ça m'a fait du bien aussi comme ça leur faisait du bien, ça me faisait du bien aussi.* »

**A60-** « *Les victimes elles ont dit qu'elles se sentaient plus victimes, oui j'ai le sentiment d'avoir pu contribuer à leur réparation.* »

Les personnes auteures expriment souvent une **sensation de mieux-être et d'apaisement** après avoir participé à la justice restaurative :

**A65-** « *D'un avis général ces rencontres furent bénéfiques, car nous tous nous sentons plus apaisés.* »

**A56-** « *Ça a été une libération, le soulagement d'un poids de pouvoir accéder à ces rencontres, car j'ai pu m'exprimer, laisser s'exprimer les victimes et comprendre leur souffrance.* »

En outre, après avoir participé à des dispositifs de justice restaurative, les personnes auteures se **projetent plus aisément dans le futur**. Elles formulent des projets professionnels ou personnels et **s'ancrent dans l'avenir** au sein de possibilités de réinsertion palpable et factuelle :

**A56-** (un CPIP à propos d'un auteur) « *C'est à partir du moment où toutes les rencontres se sont terminées qu'il a pu penser l'expérience de la prison comme étant « derrière lui » [...] il y pose une temporalité c'est-à-dire de situer que ce qui s'était passé était et qu'aujourd'hui il peut reprendre une vie différente [...] Les rencontres en justice restaurative lui ont permis de repenser sa réinsertion dans la société et s'autoriser à se réinsérer.* »

**C1-** (un CPIP à propos d'un auteur) « *Comme s'il avait un peu le mal, il avait fait quelque chose de mal et que donc ça allait potentiellement changer ce qu'il avait été [...] La remise de cadeau à la fin l'a également beaucoup touché, il a reçu un livre du Petit Prince et la personne avait mis une citation « pour qu'il n'y ait plus de barreaux entre toi et le ciel » et il a été énormément touché. Je l'ai vu juste après et il était très ému. Il se disait qu'il n'était pas qu'un détenu, qu'un auteur, qu'il allait pouvoir se réinsérer.* »

## 2 - La justice restaurative : une contribution au processus de désistance

Les personnes victimes expliquent comment le processus restauratif leur donne la possibilité d'interpeller les personnes auteures quant aux répercussions de leurs actes :

**V3-** « Faire comprendre aux gens qu'avant d'agir il faut réfléchir car ça peut avoir des conséquences désastreuses sur soi-même et sur les autres, comme j'ai toujours eu une grande gueule, j'ai été direct, je leur ai dit vous avez fait une connerie et maintenant vous la payez, je vais pas vous plaindre. »

**V7-** « Ça fait du bien de rencontrer des gens et de dire aux individus en face de nous qu'ils peuvent tomber sur quelqu'un d'aussi costaud qu'eux, ça permet de voir des gens qu'on n'aurait pas vu autrement pour leur dire ce que l'on pense le préjudice moral notamment, j'ai eu un pistolet sur la tempe et j'avais un enfant jeune à l'époque, je ne pouvais pas le voir jouer aux cow-boys et aux voleurs avec un pistolet, ça me rappelait ce qui c'était passé. C'est pouvoir parler librement et leur demander comment ils en sont arrivés là, pourquoi aller chez les gens, les braquer et leur demander leur argent. »

L'un des éléments de satisfaction qui leur est spécifique est de constater que leur parole a eu un impact sur les personnes auteures et les a aidées à **prendre conscience du mal qu'elles ont fait**. Le souci de **s'assurer que les personnes auteures ne récidiveront pas** est une des attentes récurrentes que l'on retrouve chez les personnes victimes qui participent à un dispositif restauratif :

**V2-** « Un des auteurs savait que suite à son braquage, ça avait touché la famille et les gens avaient divorcé et tout, il voulait s'en excuser. »

**V25-** « Ça s'est très bien passé, j'ai beaucoup apprécié ces rencontres parce que c'est bien de rencontrer des gens qui se repentent [...] ils ont dit maintenant ça suffit les bêtises, on a grandi on a pris de l'âge [...] ils sont face à des gens qui ont subi ce qu'ils ont fait. Il y a deux qui ont pris conscience de ça à mon avis, quand moi je leur parlais, autant traumatisée que les autres, on sentait qu'il était gêné de voir comment je n'avance plus dans la vie sans la peur, oui ils ont pris conscience parce qu'ils essayaient de me dire faut que t'aïlles de l'avant. »

**V8-** « Ça m'a soulagé en parlant mais j'ai pleuré et ça se voyait que ça les a affectés, lui il cachait son visage dans les mains, il a dit j'aimerais bien rencontrer cette dame que j'ai commis ce crime et même ma condamnation est justifiée parce que quand je vous entends je vois la souffrance et si il y avait pas ces séances on se serait pas rendu compte qu'on faisait une souffrance aux gens et qu'ils vivent plus pareil après, je suis sûre que ça les a remis en question et je pense que quand ils vont sortir de prison ils vont s'en sortir [...] Je lui ai posé des questions et il a caché son visage dans ses mains, il avait vraiment honte, je vais mieux mais ce sont des choses qui marquent toujours et même lui il a été peiné, il s'est bien rendu compte qu'il avait fait souffrir cette dame et sa petite fille. »

Cette satisfaction liée à l'impact de leur parole sur les personnes auteures est alimentée par le constat de l'évolution de ces dernières au cours des séances :

**V3-** « On était ravi de voir qu'ils s'amélioraient à force de nous voir. »

**V18-** « La perception des condamnés a évolué, au fil des rencontres ils ont pris conscience des conséquences d'une infraction ils ont fait un pas, au début j'avais l'impression de parler à un mur après on a pu avoir des dialogues plus sincères avec les auteurs. »

**V7-** « J'avais hâte d'avoir le prochain rendez-vous pour voir s'ils avaient évolué dans leur parcours, sur les trois, je pense qu'ils auront compris la leçon. »

**V20-** « Je me suis heurtée à un qui ne se considérait pas du tout comme agresseur, il mettait pas mal de personnes en mauvaise situation, au départ on a eu du mal avec celui-là, à la fin il est revenu, on était tous surpris parce qu'il a reconnu à la fin [...] le 3e au début il était maladroit il disait il y a l'assurance qui paie mais nous on était pas dans le matériel, ce jeune a présenté des excuses à la fin et il a vraiment été exemplaire malgré son erreur, il appelait ça son erreur. »

De leur côté, certaines personnes auteures verbalisent de façon très claire le lien entre la responsabilisation qu'a permis le processus restauratif et le cheminement vers la désistance ou la non récidive :

**A55-** « Descendre de ce piédestal enfin c'est pas ça mais de cette image qu'on se donnait que c'était pas nous mais que c'était les autres qui nous avaient forcés à devenir comme ça en définitive. »

**A58-** « Je réagis autrement, ça m'a réassuré pour la réinsertion, même beaucoup car moi j'ai commencé le programme j'étais incarcéré et j'ai été libéré pendant les rencontres, j'ai continué en étant dehors, j'ai tenu parole et le plaisir d'y aller quand même. »

**A62-** « Plein de choses ont changé suite à cette expérience, des fois on est dans la tentation à refaire une connerie mais on les fait plus parce qu'on a rencontré des victimes, ça freine, on voit plus de la même façon, on se met à la place de la victime et si on voit quelqu'un faire le même geste on peut aller le voir et expliquer. »

**A58-** « Un auteur est revenu à une séance on voyait que ça allait pas bien, on lui a dit qu'est-ce qu'il y a, il a dit tiens j'ai failli vriller, et il a pas vrillé parce qu'il a donné sa parole et il a pensé au groupe et par rapport à nous c'est vraiment fort, si il avait pas eu le groupe il serait retourné dedans et il aurait fait du mal à lui et à ceux qui l'entourent et à une personne qu'on connaît pas. »

Au sein des dialogues avec les victimes, lorsqu'une certaine synergie se forme, **les personnes auteures se sentent davantage responsables de leurs actes et des conséquences** pour les victimes :

**C2** – « *J'étais mal mais j'ai répandu mon mal-être sur cette personne, elle n'avait rien demandé.* »

**A55** – « *Personnellement en tant qu'auteur on se rend pas compte de ce qu'on fait subir aux victimes.* »

**A55** – « *Le fait aussi de pouvoir partager avec ces victimes, de voir la vie qu'elles ont vécu et ce que nous on leur a fait subir ça nous fait un peu revenir en arrière et un peu descendre de ce piédestal.* »

La justice restaurative apporte également une **meilleure estime de soi aux personnes auteures** grâce notamment aux réponses qu'elles ont pu apporter aux personnes victimes ainsi qu'à l'empathie qui règne dans ces espaces de dialogue :

**C2** – « *En dépit de mon acte commis, en dépit de ce que j'ai pu faire, ma parole a une valeur, un sens. [...] On peut confronter nos émotions, confronter nos parcours de vie et ça c'est quelque chose qui m'a retourné [...] Je souhaite ça à tous ceux qui ont pu faire une connerie dans leur vie et aux victimes aussi de retrouver cette joie de vivre et de se libérer de poids là aussi voilà [...] pour moi ça a été ultra bénéfique dans ce sens-là [...] Ça aide beaucoup de gens que ce soit les victimes comme les auteurs on est tous sortis de là bien grandis.* »

**A54** – « *Ce respect et cette empathie se sont transformés en bienveillance [...] c'est des choses dont on se souvient toute sa vie de cette bienveillance.* »

**C1** – (un CPIP à propos d'un auteur) « *La séance bilan a été faite quand il était déjà en aménagement de peine, la première chose qu'il m'a dit quand je lui ai dit qu'il avait son aménagement de peine c'est « ha mais je ne serai pas là pour la rencontre bilan ». Donc je me suis dit mince, car c'est quelqu'un qui avait à cœur de monter quelque chose à l'extérieur et l'aménagement de peine c'est quand même vu comme un grand objectif donc ça m'a fait sourire et du coup c'est à partir de ce moment-là qu'on a demandé l'autorisation exceptionnelle au chef d'établissement pour qu'il puisse venir à la maison d'arrêt juste pour la rencontre bilan avec une prise en charge particulière.* »

**A56** – (un CPIP à propos d'un auteur) « *Ça a été une libération, le soulagement d'un poids de pouvoir accéder à ces rencontres, car il a pu s'exprimer, laisser s'exprimer les victimes et comprendre leur souffrance". Ses proches ont remarqué ce changement, lui disant qu'ils le trouvent plus « jovial, souriant et rêveur » et qu'il « s'autorise davantage à reprendre le cours de sa vie.* »

**A55-** *« D'avoir des victimes en face de soi et que j'ai beaucoup avancé sur moi peut être pas entièrement mais j'ai fait beaucoup de chemin quand même [...] oui tout ça, tous ces groupes de parole m'a permis de [...] Maintenant je peux rencontrer quelqu'un et tenir une discussion, parler de tout et de rien sans que que j'ai peur. »*

Au-delà des spécificités liées aux personnes victimes d'une part et aux personnes auteures d'autre part, leurs témoignages mettent en exergue trois éléments communs et transcendants quant à leur contribution aux processus de réparation et de désistance.

En effet, personnes auteures et personnes victimes expriment tout d'abord une sensation de mieux être et d'apaisement. Les premières évoquent une meilleure estime de soi ainsi qu'une forme de réconciliation avec soi-même qui aboutit à se pardonner ou à ressentir moins de colère. Ce mieux être est à la fois réparateur et participe au processus de désistance. Concernant les personnes victimes, il s'agit davantage de l'idée d'avoir clôt une histoire, d'avoir tourné la page tout en se libérant d'une forme de tristesse, de culpabilité, de peur et de colère. Ici encore le processus de réparation se nourrit de ce mieux être.

Ensuite, le sentiment d'être en capacité de construire son avenir apparaît comme un deuxième élément commun aux personnes auteures et victimes. Les personnes parlent en particulier de confiance en soi et aux autres retrouvée ou améliorée. Pour les personnes auteures, il s'agit de s'impliquer davantage dans leur réinsertion tandis que pour les personnes victimes c'est l'idée de « (re)devenir » actrice de leur vie qui est souvent mise en avant.

Enfin, le sentiment d'être utile se retrouve également chez les uns et les autres et participe encore une fois de la réparation et de la désistance. Les personnes victimes sentent que leur parole a été utile afin de prévenir une récidive et les personnes auteures constatent les effets bénéfiques des réponses qu'ils ont apportées aux questions des victimes.

Les trois points communs précédemment cités sont bien évidemment interdépendants et ils démontrent toute la richesse et les apports multiples du dialogue proposé dans le cadre de la justice restaurative. Précisément, de tels bénéfices sont rendus possibles grâce au cadre sécurisant spécifique de la justice restaurative comme le soulignent les participants.

## Partie 3 : Les outils d'un cadre sécurisant

Pour les personnes auteures comme pour les personnes victimes, **l'encadrement du dispositif est rassurant** et permet **d'affronter la charge émotionnelle** liée aux rencontres.

Plus les **infractions sont graves** et plus les participants mettent en avant leur **satisfaction vis-à-vis de tous les éléments de réassurance** qui leur ont été apportés et sur **la sérénité qui a présidé au déroulement des rencontres**.

Ils apprécient que le cadre mis en place **favorise l'écoute de chacun**, crée une atmosphère de **respect, de confiance qui permet le lâcher prise** et l'expression des sentiments intimes.

### 1 - La préparation

**Pour les personnes victimes comme pour les personnes auteures**, le cadre et la préparation en particulier sont source d'un **sentiment de sécurité** qui rend possible la libération de la parole.

Les personnes mettent très souvent en avant la « **bonne organisation** » du dispositif ainsi que le sentiment d'être accompagné et entouré par **une équipe de personnes disponibles et attentives** aux besoins et attentes des participants :

**V19-** « *Je recommanderais c'est vraiment très bien organisé, c'est très serein malgré tout, pas de tension de chaque côté...c'est très bien organisé, tout le monde est impliqué, très bienveillant, beaucoup de douceur c'était important, équipe adorable, un régal.* »

**V1-** « *Comme c'est très bien cadré c'est rassurant [...] J'ai trouvé ça impeccable car il y avait plusieurs rendez-vous de préparation, ils anticipaient nos angoisses avec un psychologue disponible jour et nuit, au départ j'ai trouvé ça un peu long mais tout à fait cohérent quand je me suis retrouvée en groupe, c'est tout à fait nécessaire car c'est beaucoup plus fort que ce que l'on peut imaginer, c'est intense et après chaque semaine faut pouvoir assimiler tout ce qu'on a entendu, ça remue beaucoup donc ça se prépare.* »

**V4-** « *La situation était extrêmement cadrée donc c'était apaisé, j'étais vraiment à l'aise et en sécurité.* »

Les participants apprécient également et sont rassurés par l'idée de ne pas être contraints mais au contraire d'être **libres de quitter le dispositif à tout moment** :

**V11-** « *L'idée de ne s'engager à rien était très bien, pouvoir partir à n'importe quel moment, aucune pression pour s'engager ... J'étais dans beaucoup de peurs et ça s'affronte quand on est bien accompagné et qu'il y a de la sécurité, même si on tombe on sait qu'il y aura quelqu'un pour nous relever, quelque chose de très fort et très accompagné et prêt pour gérer autant de lâcher prise...chaque fois que quelque chose me freinait on me répon-*

*dait par la sécurité en me proposant une solution, c'est ce dont j'avais besoin pour évoluer dans le dispositif, c'est un dispositif extrêmement bien cadré, putain de professionnalisme, les gens savent ce qu'ils font. »*

En plus de la « bonne organisation » générale des rencontres, la **qualité de la préparation** est perçue comme un élément qui rassure et qui renforce le sentiment de sécurité :

**V25-** *« Ils nous ont bien préparé, enfin moi je savais ce qui m'attendait, j'avais juste l'appréhension de voir le visage des auteurs. Ça a été parce que c'est des voyous, mais je savais qu'il y avait du monde autour de moi, j'étais bien, bien entouré, j'étais à l'aise pas de peur panique. On m'a amené à la porte, ramené à la porte, tout a été bien fait [...] Je savais qu'on était bien entouré donc je n'ai aucune crainte à avoir. On a eu des animateurs très bien aussi, on était vraiment très bien entourés. On a été bien reçu. Je garde un très bon souvenir de ces réunions. »*

**A53-** *Je les ai rencontrés en premier, le fait qu'ils soient là, ça nous a rassurés, quand j'étais gêné je tournais mon regard vers eux et j'étais rassuré. Je savais que si on n'en pouvait plus, on pouvait partir et c'était fini. Ils ne faisaient pas de critiques, ils faisaient en sorte qu'on soit bien.*

Les personnes évoquent enfin la création **d'une relation de confiance** comme source de sécurité :

**A8-** *« Finalement, au moment où on sent tellement d'humanité, de respect et de confiance car le cadre est fait en sorte que justement il y a cette confiance qui se met en place dès le premier jour du coup on se livre beaucoup plus qu'on aurait pu imaginer [...] Ce qui était important pour moi de savoir hormis le fait que les personnes qui préparent ces rencontres m'ont mis de suite à l'aise en me disant qu'il n'y avait aucune obligation, la chose la plus importante à savoir pour moi c'était de savoir comment pouvait être le rapport entre les victimes et les auteurs. C'est-à-dire qu'est-ce que ça pouvait engendrer chez les victimes. Est-ce qu'il ne pouvait pas y avoir une certaine forme d'animosité même si on n'est pas les auteurs directs. Cette dimension était importante, de savoir si les victimes n'allaient pas du coup présenter trop d'animosité. Je ne voulais pas faire de rencontre pour ressentir de l'autre côté de l'animosité ou un conflit. J'avais besoin d'être rassuré de ce côté-là [...] je suis arrivé en sachant exactement de quoi il en retournait. A aucun moment je me suis dit « tiens ils auraient pu m'en parler de ça »... Je trouve qu'en amont la préparation, les explications, la mise sous confiance est super, il n'y a rien à changer c'est très bien fait. Les gens sont tous bienveillants. L'équipe du SPIP fait un boulot remarquable [...] Le plus important pour moi ça a été le premier jour, les premières rencontres. Tout ce qui a été dit lors des premières rencontres, tout ce qui a été dit, la façon dont ça s'est passé. Le fait qu'avant de se réunir tous on était dans une pièce et l'animateur nous expliquait encore comment ça allait se passer, que tout allait bien se passer, qui nous rassurait. Je pense que ce moment-là aurait été plus difficile à vivre s'il n'y avait pas eu cette préparation et les animateurs qui nous rassurent. Mine de rien, tant qu'on ne s'était pas rencontrés, on imagine un petit peu tout. »*



**V5-** « *Les entretiens de préparation ont joué un rôle important, je pensais ne pas y arriver les animateurs m'ont encouragée, je pense que c'est important d'être vue avant par les deux animateurs, ils jugent si on est capables de le faire ou pas. A l'époque j'étais encore fragile et je pleurais pendant les entretiens et je leur ai dit si vous me choisissez je ne suis pas sûre d'être capable de pas pleurer pendant les rencontres, en fait ils ont jugé que j'étais capable et ils se sont pas trompés, j'ai pas pleuré [...] je pouvais poser toutes les questions qui venaient à la tête, dire tout ce que je ressentais, ils m'ont fait verbaliser mon histoire, ce que j'en attendais, ce que ça pouvait m'apporter.* »

Les personnes expriment parfois **s'être senties réfrénées alors qu'elles étaient impatientes** de commencer le dispositif et de prendre la parole. Elles expliquent un sentiment de contrainte qui a pu leur déplaire face à la lourdeur du protocole, au bâton de parole qui limite et encadre la prise de parole. Néanmoins, **ces contraintes sont au final perçues comme bénéfiques et garantes de la réussite du dispositif**. Bien qu'en l'occurrence ces éléments ne soient exprimés que par les personnes auteures, cela ne signifie pas qu'il s'agisse d'un sentiment qui leur soit spécifique au regard de la taille de notre échantillon :

**A52-Ce** *qui m'a plu c'est qu'on quand même bien encadré déjà ...euh...c'est pas juste on nous met dans une pièce et ...euh...on est aiguillé en fait que ce soit par les SPIP référentes par euh celles qui suivent les victimes en fait de l'association de victimes [...] par les membres de la société qui interviennent à des moments où des fois il y a un peu des blancs ou des [...] on sait pas trop comment rebondir [...] donc l'encadrement m'a vachement plu en fait [...] finalement il y a une raison à tout ça c'est pas juste pour mettre un cadre c'est aussi pour nous aiguiller dans le bon sens [...] Et ben j'trouvais ça long en fait, j'avais qu'une envie c'était d'y être déjà aux rencontres [...] à la fin y avait trop d'entretiens parce que j'avais envie d'y aller mais après c'est normal ils s'assurent du bon fonctionnement.*

## 2 - Le temps des rencontres

**Pour les personnes victimes**, le temps long des rencontres a été un facteur d'évolution. **Après une phase de colère où les victimes s'expriment sur un ton vindicatif**, lors de la deuxième ou troisième séance **un certain apaisement** s'installe et crée un climat plus propice au dialogue et à l'échange :

**V1-** « *Son regard me faisait peur, c'était surtout la première séance, mais en parlant je l'ai humanisé, j'étais impatiente d'en savoir plus sur lui, ça m'a apaisée, mes peurs disparaissent. C'était chouette parce que ça se faisait tout seul, on se respectait tous, on s'écoutait, on était chacun à notre place c'était assez fluide [...] On était tous tristes de se quitter, on était tous très heureux d'avoir participé, de s'être rencontrés, on est devenu un groupe, on se connaît, on va chercher des choses qu'on ne dit pas à tout le monde, on aime se réunir tous, on a pris l'habitude de discuter, dans la semaine on pense à l'autre on se dit j'ai hâte de le revoir pour lui demander ça, on a envie de les revoir pour développer plus.* »

**V3-** « Lors de la première on ne parle pas beaucoup, on se vouvoyait et au fur et à mesure on a pu parler de tout, il n'y a pas eu de choses taboues qu'on ne pouvait pas aborder [...] Moi à la fin je me suis mélangé aux détenus, je me suis dit ils ne vont pas me manger, oui ils ont braqué, oui ils ont tué quelqu'un mais ce sont des êtres humains et ils paient le prix tous les jours, malgré ce qu'ils ont fait ils restent humains. »

**V7-** « À la première tout le monde s'est regardé en chien de faïence et puis à la dernière session tout le monde s'embrassait que ce soit les jeunes personnes ou les autres, on commençait à bien se connaître. »

**V13-** « C'était très violent, j'étais complètement dévastée et ça a été particulièrement horrible à vivre comme première séance mais au final de s'accrocher ça fait du bien [...] la première séance c'est très violent de parler si ouvertement et entendre ce que les autres ont fait, d'être assise à côté d'eux et de les entendre j'ai complètement éclaté en sanglot et j'ai voulu partir, ça faisait 10 minutes que c'était commencé, et en même temps je me disais c'est peut-être la seule chance de ta vie d'avoir une réponse au pourquoi, c'est violent plus encore que ce à quoi on peut s'attendre. »

**Pour les personnes auteures**, à l'image des victimes, le temps long des rencontres a représenté un **facteur d'évolution et de lien**. La durée du dispositif permet d'aller au fond des choses, de s'approprier la démarche ainsi que de **trouver sa place face aux personnes victimes** :

**A60-** « Au départ les victimes agressaient verbalement c'était chaud, on s'y attendait, on a laissé faire, puis l'orage est passé, à la fin il y avait une bonne ambiance. »

**A53-** « La première séance j'avais quelques appréhensions, on voit des victimes de dehors au début on sait pas trop où se placer, au début les premières séances, je pense que pour tout le monde, en tous cas ce que j'ai ressenti j'avais pas forcément envie d'y retourner, j'étais stressé, je savais pas trop quoi dire, j'étais pas bien, je me suis pas senti à ma place. Pour la 2e je voulais pas y aller mais j'y suis allé quand même, petit à petit je me suis habitué et ça m'a beaucoup aidé et ça a beaucoup aidé les autres donc ça m'a plu [...] Je parlais pas, j'étais en découverte et je me disais que je parlerai jamais. Les gens en détention je les connaissais pas trop, après j'ai sympathisé mais dans la première séance je connaissais pas les victimes, je ne fréquentais pas les auteurs en détention, je ne savais pas si j'allais sauter le pas. Je m'étais un peu débloqué, je parlais un peu plus mais pas assez. À la 3e j'ai plus parlé et c'est allé crescendo. Dans la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> on a commencé à se prendre dans les bras, on était pressés de se revoir à la prochaine séance. »

**A55-** « Je veux dire au début je me disais mais attends elles me prennent [...] et puis au fur et à mesure je comprenais vraiment ce qu'elles ressentaient et pourquoi elles en étaient arrivées là après j'ai trouvé ça tout à fait normal... Et au fur et à mesure de ces rencontres et ben ça s'est libéré, on a commencé à parler [...] moi j'ai commencé à parler avec cette dame là et puis ben ouais à force de parler on arrivait à communiquer [...]. Au tout début chacun allait dans son coin, les victimes allaient dans leur coin, les auteurs allaient du leur [...] et au fur et à mesure que les séances, les jours se sont enchaînés on s'est rapproché de plus en plus on allait même en pause entre nous sans qu'il y ait [...] bon on peut appeler ça des éducateurs, je ne sais pas quel est le terme exact, mais je veux dire ça discuter mais normalement. »

**A55-** « Au fur et à mesure des rencontres j'ai vu cette évolution c'est à dire qu'elles étaient beaucoup plus ouvertes à ce que l'on disait et nous aussi d'ailleurs, elles faisaient beaucoup plus attention à nos propos, aux questions qu'on leur posait, elles nous répondaient avec moins d'animosité on va dire [...] moi j'en ai même vu aller fumer des cigarettes dehors en train de papoter avec l'éducateur à côté et l'éducateur ne parlait pas et ils parlaient entre eux quoi... et ben moi j'ai trouvé ça bien quoi, au moins ça a évolué de ce côté-là [...] leur faire prendre conscience que peut être on a fait une bêtise mais qu'on est pas comme ça à vie quoi [...] si, si pour moi ça a été une expérience positive, ça a été du concret pour moi. »

Les témoignages des personnes victimes comme des personnes auteures démontrent la **nécessité du temps des rencontres** (cinq rencontres plénières pour les RDV/RCV) à la fois **pour se raconter** de manière intime et **pour se rencontrer** c'est-à-dire entrer en communication et tisser des liens.

### 3 - Les animateurs

**Pour les personnes victimes**, les animateurs jouent un rôle central. **La confiance et le lien** que ces derniers ont instaurés avant les rencontres (phase de préparation et entretiens de préparation préliminaires) sont particulièrement importants pour les **victimes qui ont besoin d'être rassurées**. Ils les **mettent à l'aise et les encouragent** dans les premiers face à face qui sont souvent déstabilisants et source d'anxiété. Certaines victimes expriment même avoir peur des personnes auteures, les animateurs sont alors perçus comme **garants de la sécurité des participants** :

**V11-** « Ils ont été *des personnes fondamentales* dans mon histoire. »

**V12-** « Le cadre est bien sécurisé, on est bien entourés : animateurs, MC [membres de la communauté], ce sont *des personnes extraordinaires* que j'ai rencontrées. »

**V6-** « Ils ont apporté l'encadrement et nous ont expliqué comment allait se passer chaque séance, ils ont fait ça *avec le goût de leur travail*. »

**V20-** « On a été *bien encadrés* pour arriver aux rencontres, beaucoup, beaucoup de travail avant, une fois ensemble on a été bien encadrés, *soutenus, présents à l'écoute et ils essayaient de comprendre chacun de nous ce qu'il a vécu, comment il a réagi, ils nous ont appris à nous ouvrir et à dire des choses* parce qu'au départ on ne se connaissait pas. »

**V2-** « Le rôle est très difficile pour mettre en place et le démarrage des séances, ils y sont très bien arrivés, *ils ont toujours été en soutien*, si ça s'est bien passé c'est grâce à eux [...] j'ai pu m'exprimer comme je voulais grâce aux animateurs qui ont bien posé les règles. Ils savaient beaucoup plus de choses sur chacun de nous mais n'ont pas poussé les gens à parler... ils ont été très bien, le rôle de l'animation est très dur, ils y sont bien arrivés, toujours en soutien, si ça s'est bien passé c'est grâce à eux, c'est très bien encadré. »

Lors des rencontres les animateurs qui connaissent les personnes auteures et victimes et les ont préparées séparément à cette expérience, font le lien, sont **attentifs à chacun**, tout en permettant

une expression et une ouverture à l'autre. Ils sont **sur la réserve** pour laisser de la prépondérance aux participants, tout en faisant partie des éléments **centraux de ces rencontres**. Ils sont à l'écoute, tout en assurant le **respect de la parole de tous les participants ainsi qu'une impartialité entre personnes auteures et victimes** :

**V7-** « Les encadrants sont très bien, bonne entente, bonne ambiance, on était très bien on mangeait ensemble un casse-croûte, *Ils ont un rôle de préparation*, au départ c'est eux qui ont fait la mise en place, ils *mettent les gens à l'aise*, il n'y a *pas de tabou*, on pouvait dire ce qu'on voulait, être francs, dire tout ce qu'on pensait. »

**V3-** « Il n'y avait pas uniquement trois détenus d'un côté et trois victimes de l'autre, là ça aurait été une catastrophe mais elles étaient là pour faire *le lien* entre les deux. »

**V1-** « Elles étaient *très présentes* tout en restant effacées pendant les rencontres, on voyait qu'elles étaient présentes à travers leur regard, leur façon d'être, leur prise de parole parfois pour rediriger la discussion quand quelqu'un dérivait. »

**V8-** « *Bien à l'écoute*, chacun avait son temps pour discuter, ils respectaient ça, ils faisaient comprendre aussi qu'il faut comprendre les auteurs, ils enfoncent pas. »

**V9-** « Les animateurs ont un aspect humain considérable, on se sent un peu transportés *ce sont des pros*, on se sentait libre, on pouvait utiliser tous les mots possibles, vraiment s'exprimer du fond du cœur, *ils nous inspiraient confiance*, finalement on avait l'impression que c'était pas pour un travail pour une mission. »

**V5-** « *J'ai aimé leur honnêteté*, leur intégrité dans le sens que pour eux aussi c'était leur première et ils nous l'ont dit, ils n'étaient pas spécialement obligés, je pense. *Ils étaient chaleureux et une bonne écoute... ils canalisaient les débats.* »

**Les personnes auteures** soulignent le **rôle non directif des animateurs, leur bienveillance rassurante, la confiance qu'ils inspiraient mais également l'incarnation du cadre qu'ils représentaient et le travail crucial de préparation** qu'ils ont réalisé :

**A52-** « Ben de la même façon ultra positivement...ils ont été... alors pas trop dans l'empathie parce que c'est pas leur rôle mais un peu dans *l'empathie sans jugement* et ils nous *poussaient vachement à être libre de notre parole en fait...ils étaient pas du tout dans il faut pas dire ça, il faut pas dire ça [...] ils nous aiguillaient plus sur la façon de voilà comment ça allait se dérouler le cadre et après ils nous laissaient très libres de notre parole.* »

**A54-** « Sans eux ça n'aurait pas eu la même dimension. *Sans leur bienveillance, leur calme, leur patience aussi parce que ce n'est sans doute pas toujours évident et le professionnalisme. Je trouve qu'ils étaient les garants du fait que les rencontres se passent bien. Comment ils étaient, on ne pouvait pas être autrement que bien. Ils m'ont apporté beaucoup de sérénité du coup je suis allé à ces rencontres très souvent parce qu'ils étaient là. S'il n'y avait pas eu cette préparation ou s'ils n'avaient pas été là, j'aurais été moins serein. Pour moi c'était les garants de cette sérénité [...]* Je ne dirai pas que je faisais une confiance

*aveugle aux animateurs mais c'est tout comme. Si le CPIP disait que ça allait bien se passer, y'avait pas de raison pour pas que se passe mal. C'est peut-être un petit peu fort mais c'était un peu un père et une mère quelque part, un socle, quelque chose qui nous rassure. Je me souviens le premier soir, à un moment donné, je me sentais un peu faible émotionnellement et ce qui m'a permis de tenir et de ne pas craquer c'est de voir les animateurs, de parler avec eux, ça m'a permis de me remettre de mes émotions. Ils ont complètement joué un rôle de soutien pour moi. Mais ils ont fait ça avec tout le monde, autant les auteurs que les victimes. Ils ont été d'une bienveillance rare. »*

**A57-** *« les deux filles qui se sont occupé de ça étaient vraiment bien, on était en train de parler et d'écouter, on était un peu comme à la maison »*

**A55-** *« Eux ils ont su mettre en œuvre les dialogues, cheminer les dialogues là où ils voulaient que ça aille sur certains sujets, sur certaines phases et surtout recadrer aussi quand on commençait à s'éloigner un peu du sujet dans lequel on était parti... Si si c'était très intéressant.... A. est un garçon très calme comme tous les éducateurs d'ailleurs, très posé, qui sait placer des mots là où il faut pour que ça nous interpelle et qu'on puisse se reconcentrer sur le sujet auquel on était ».*

**A60-** *« Rôle vraiment impeccable, C. a dit posez des questions à P. sinon il n'engagera pas la conversation, il a facilité la prise de parole, heureusement que les animateurs étaient là sinon ça aurait été compliqué sinon. »*

**A58-** *« Très important car ils nous ont préparé avant, c'est pas facile » « c'est important de pouvoir relancer, les animateurs sont importants pour casser le froid. »*

Les personnes auteures comme victimes soulignent la dynamique de confiance instaurée par les animateurs dès la phase de préparation ainsi que le respect, l'absence de jugement et le soutien dont ils font preuve dans les prises de paroles parfois difficiles. Ils sont les garants du cadre ce qui apparaît comme un élément sécurisant pour les participants. Enfin, la bienveillance envers chacun dont font preuve les animateurs est particulièrement appréciée par les personnes participantes.

## 4 - Le bâton de parole

Le bâton de parole est **un outil des animateurs** servant à réguler la prise de parole en s'assurant que tout le monde a pu s'exprimer à la hauteur de ce qu'il souhaitait dire. Son utilisation ne va pas de soi et est parfois perçue comme infantilisante par les participants ou vécue comme une contrainte. Pourtant, lorsqu'il est utilisé en cas de forte tension émotionnelle, il prend tout son sens en tant qu'instrument d'apaisement :

**A54-** *« Par exemple, le fait de ne pas pouvoir interagir comme on interagit dans la vie quotidienne, c'est-à-dire quelqu'un qui parle et on intervient de suite, c'est une contrainte mais ce n'était pas déplaisant. Au contraire, d'une contrainte, on en a fait quelque chose de positif. Au départ ça aurait pu éventuellement me déplaire parce-que je ne voyais pas les bénéfices de faire comme ça. Mais après avoir pratiqué finalement c'était mieux comme ça.*

*Du coup la personne qui s'exprimait était la seule, il n'y avait personne pour l'interrompre comme on fait parfois dans une conversation. Les gens pouvaient s'exprimer du début à la fin sans être interrompu. C'était intéressant et même au-delà de ça, l'ayant compris je me dis qu'autrement ça aurait été impossible. Sans ce bâton ça n'aurait pas été constructif car les gens se seraient coupés la parole. »*

**A56-** *« Ça nous évite de nous éparpiller et de dire n'importe quoi quand ça nous vient à l'esprit (...) au début j'étais sceptique mais finalement ça m'a permis de bien me repérer dans la gestion du temps et la gestion de la parole, une victime c'était dur pour elle de parler et le bâton de parole ça a permis de ne pas lui couper la parole. »*

## 5 - Les membres de la communauté

Notons que de manière générale, les participants font assez peu allusion aux membres de la communauté de façon spontanée, mais lorsque la question leur est posée ils parlent dans des termes très élogieux des bénévoles, mettant en avant **leur bienveillance, leur patience et leur discrétion**.

**Pour les personnes victimes**, les membres de la communauté concentrent les qualités de l'ensemble de l'équipe encadrante : ils sont à l'écoute, rassurants, réconfortants, sur la réserve, impartiaux et bienveillants. Véritables « **plus-values** » au dispositif, ils apportent une **distance et un regard extérieur** qui permet d'**apaiser certaines tensions** ainsi voire d'amener un point de vue supplémentaire à l'échange. Les membres de la communauté apportent une reconnaissance aux victimes et un soutien aux auteurs à travers leur regard dépourvu de jugement mais aussi leur engagement par leur présence aux rencontres. Ils symbolisent également **un lien, une ouverture avec l'extérieur et la société** permettant ainsi de sortir d'un entre soi entre personnes auteures et victimes qui peut être trop pesant :

**V9-** *« Ils avaient une forme de sagesse, ils étaient très à l'écoute, les relations avec eux de ce côté-là étaient très rassurantes. S'il y avait eu que les auteurs et les victimes, ce n'était pas suffisant on avait besoin d'autres personnes parce que moi quand je suis entourée je suis mieux que quand je ne le suis pas, donc c'est rassurant d'avoir des gens autour dans ces circonstances-là. »*

**V22-** *« Leurs interventions étaient parfaites, d'avoir des personnes qui n'ont pas vécu les mêmes choses mais qui s'y sont intéressés et qui ont expliqué ce que cela pouvait leurs apporter c'est vraiment intéressant, ils étaient très impartiaux entre les deux groupes de victimes et auteurs, pas de partis pris, le fait de partager leurs émotions, c'était très bienveillant, pour moi c'était bien de les avoir. »*

**V17-** *« c'est important qu'ils soient là, ils apportent des idées, ce sont des gens qui n'ont rien à voir avec la Justice restaurative, ils nous ont aidé à parler, à aller plus loin. »*

**V3-** *« Ils avaient un avis complémentaire, ils ne sont ni du côté des victimes, ni du côté des auteurs, ils servaient de lien, de fil conducteur dans les discussions, ils intervenaient de façon pertinente dans les entretiens, ce sont des observateurs mais ils ne sont pas là*

*juste pour écouter des fois ils relançaient le débat, ils posaient des questions, c'était utile. E et B on pouvait leur parler de tout et de rien ils ne nous jugent pas, c'est bien qu'ils soient là pour un œil et des oreilles extérieures. On pouvait se lâcher et dire ce qu'on avait sur le cœur, ils ne nous jugeaient pas ils avaient un avis neutre, ils avaient un avis mais ni du côté des victimes ni du côté des détenus, on pouvait parler librement. »*

**V23-** « *les personnes de la communauté ont apporté des choses intéressantes avec un autre regard. »*

**V7-** « *ils apportent un éclaircissement, des choses qu'on n'aurait pas forcément demandées aux individus. »*

**V5-** « *Ça faisait une béquille, un soutien, et j'ai aimé l'image que ça représentait, l'image d'entente, d'être écoutée. Il me semble que c'était bien que des gens extérieurs puissent entendre notre histoire, qu'ils allaient en parler autour, c'était le symbole que la société nous écoutait aussi, c'est le côté bénévole, après ce qui peut faire sourire c'est que c'était deux personnes âgées, peut-être qu'ils n'ont pas trouvé de jeunes... s'il n'avaient pas été là il aurait manqué quelque chose, ça nous donne une importance pour nous victimes pour les auteurs je ne sais pas mais peut-être c'est dans le sens où les gens croient en eux et en leur capacité de changement. »*

**V13-** « *Deux personnes adorables qui agissaient avec bienveillance, un regard bienveillant du grand père et de la grand-mère qui nous accompagnent dans la démarche, ils relançaient la conversation. »*

**V15-** « *Des gens très gentils et très posés. »*

**V25-** « *Oui, s'ils n'avaient pas été là je ne sais pas si j'aurai accepté, de ne pas me sentir entourée, c'était important pour moi qu'ils soient là. Même s'ils ne parlaient pas beaucoup, ils nous laissaient parler c'était le but. Sans personne, j'aurai pas accepté »*

**Pour les personnes auteures**, le rôle des membres de la communauté (MC) apparaît au départ nébuleux avant de s'éclaircir au cours des rencontres. Cette impression est liée au mutisme des bénévoles constaté par les participants en début de rencontres et lorsque ceux-ci s'autorisent à prendre la parole, les personnes voient tout l'intérêt de leur rôle. Ils sont alors considérés comme **un soutien et une aide à l'expression des émotions**. Les personnes auteures évoquent leur rôle d'aide et de bienveillance et la puissance symbolique dans le fait qu'ils ne soient pas des professionnels au même titre que les animateurs mais des « gens normaux » :

**A52-** « *Au début je voyais pas trop ce qu'ils faisaient là puisqu'ils prenaient pas la parole, ils écoutaient beaucoup [...] sur la première session je comprenais pas trop et au fur et à mesure des sessions ils prenaient plus la parole et quand il y avait un petit peu des blancs ou des choses que les victimes ou nous on arrivait pas trop à exprimer il comprenaient bien ce qu'on voulait dire parce qu'ils nous avaient beaucoup écouté et du coup ils recentraient un peu notre formulation des choses comme ça .... Donc en fait non ils sont supers importants aussi et pareil quand on fait les temps de pauses c'est eux qui viennent un petit peu*

*nous mettre du baume au cœur ou discuter avec nous et avec les victimes et alléger un peu la chose aussi et puis apporter un regard aussi et ben justement la société comment elle perçoit ce que nous auteurs ont a pu faire aux victimes en fait donc euh... Parce que ça aurait pu être votre voisin ben il vient et il s'intéresse au... je pense que c'est des gens foncièrement humains et qui viennent participer à ça... si on est ultra cartésien et capitaliste on s'intéresse pas à ce genre de choses... C'est des gens humains qui s'intéressent à ça et qui comprennent ben que voilà il n'y a pas que la répression il faut aussi faire un peu autre chose »*

**A53-** *« Il y avait aussi les bénévoles, ils ont pu poser des questions qui nous ont poussé à parler un peu plus ça aidait, parfois on n'osait pas trop parler avec les victimes, au début je veux dire, leur poser des questions ou on n'y arrivait pas, parfois ils posaient les questions qu'on n'osait pas poser.... Ils ont un rôle assez rassurant quand on n'arrivait pas à poser des questions aux victimes, le fait qu'il y ait des personnes neutres dans le groupe ça aidait. Ils étaient gentils, attachants, compréhensifs, ils n'avaient pas de préférence, ils étaient au milieu et c'était cool. Ils ont participé à leur façon, ils posaient aussi des questions, ils faisaient aussi partie du groupe [...] le fait qu'il y ait eu 4 personnes neutres, les deux intervenants et les deux bénévoles, nous on était trois auteurs et il y avait trois victimes, ça a changé les choses, ça rassure, les gens au milieu ils étaient 4, ils ont joué un rôle rassurant, tranquille »*

**A54-** *« Ils ont été d'une bienveillance à toute épreuve. Peut-être un petit regret pour eux, c'est que je trouve qu'ils ne s'expriment pas assez. J'aurais aimé un peu plus les entendre, qu'ils donnent un peu leur ressenti par rapport aux rencontres. Ils l'ont fait mais de façon un peu trop réservée à mon avis. Après, je peux comprendre que c'est peut-être leur rôle mais je trouve qu'un peu plus de temps de parole de la part de gens neutres qui font partie de la société civile, je pense que ça aurait été intéressant de les écouter un petit peu plus. Je pense que ça m'a rassuré qu'ils soient là. Ils étaient aux petits soins. O. préparait toujours tout pour qu'on soit à l'aise, elle apportait des gâteaux, des boissons. Puis la bienveillance, toujours gentils, un mot gentil pour tout le monde. Vraiment des gens extraordinaires. S'ils n'avaient pas été là, Il aurait manqué une dimension civile. On se retrouvait auteurs victimes, un CPIP même s'il était animateur bénévole et une psychologue. Forcément, c'est un peu trop une dimension professionnelle. Le fait que ces deux personnes soient là, ça apportait une dimension civile, une dimension extérieure. Ils étaient en empathie avec tout le monde, il suffisait de les regarder ils nous faisaient un sourire ça remettait du baume au cœur. S'ils n'avaient pas été là peut-être qu'il y aurait eu une dimension trop professionnelle, trop cadrée. »*

**A55-** *« Et puis ce qu'il y avait de bien c'est qu'il y avait 2 autres personnes qui étaient avec nous [...] des civils on peut dire [...] et même leurs réflexions sur nos propos étaient intéressantes et avec le recul de ceux qui ont vécu une vie on va dire normale entre guillemets »*

**A58-** *« les membres de la communauté, du fait qu'ils sont neutres, de temps en temps ils donnent leur avis et même ils peuvent aussi casser la glace sans être organisateurs, ils sont importants pour le dispositif pour mettre à l'aise et que ça se déroule bien. »*



## 6 -Le « filet » psychologique

Dans le cadre des dispositifs de justice restaurative est prévue la possibilité de recourir à un psychologue pour les personnes victimes et pour les personnes auteurs. Le professionnel est présenté aux participants en général au cours de la phase de préparation, pour les RDV/RCV lors des rencontres en groupes séparés qui précèdent les rencontres plénières. **Les personnes se sentent rassurées par cette présence et y voient un intérêt** au regard de la charge émotionnelle générée par les rencontres. Ils soulignent également la **disponibilité** du professionnel psychologue. Notons également que le ou la psychologue est très rarement sollicité(e) par les participants, soit ces derniers disent ne pas en avoir besoin soit ils préfèrent se tourner vers leur propre thérapeute ce qui semble logique :

*A52- « Euh alors elle est disponible, si on veut il y a juste un numéro de téléphone à contacter. Moi j'en ai pas eu besoin, je ...à ma connaissance il n'y a eu aucun des membres qui en a eu besoin ....Mais on nous explique bien que si on a besoin d'en parler à quelqu'un d'autre, décompresser euh de débriefer avec elle la personne est disponible, joignable...La première fois elle nous a dit n'hésitez pas si c'est trop dur ou quoi ...donc après nous on en a pas eu l'utilité mais c'est bien de savoir qu'elle est là en cas de besoin. »*

*A55- « Alors ça je trouve que c'est très très bien, elles sont venues se présenter, il y en avait deux je crois chez nous, elles sont venues toutes les deux au départ et on avait leur numéro que si après on n'était pas bien en sortant de ce groupe que on pouvait les appeler et tout... Alors je l'ai jamais fait parce que je me suis toujours débrouillé à ce que le lendemain voire le surlendemain j'avais rendez-vous avec le mien... Mais ça c'est très très positif oui... au moins qu'il y ait quelqu'un pour en parler, pour essayer de faire redescendre un peu la pression. »*

*V9- « Je pense que c'est bien à condition d'en avoir besoin, je comprends que ça puisse être nécessaire, pour moi ce n'était pas une nécessité. »*

*V4- « Le soutien psy... sur l'une des premières sessions, quand on s'est rencontré entre victimes, il y a une psy qui nous a été présentée à ce moment-là... Moi je n'ai pas éprouvé le besoin d'appeler la psy, Les animateurs ont su par leur personne détendre l'atmosphère, à chaque fois il y avait un rappel de règle fait en tout bien tout honneur. »*

Cependant, certains participants formulent des critiques envers ce filet psychologique, déplorant parfois son **manque d'intégration dans le dispositif**, voire rejetant totalement la pertinence de sa présence, ce qui invitent à envisager différemment ce rôle :

*A53- « Je ne me souviens pas qu'on l'ai proposé, mais je n'en avais pas besoin, ça aurait été trop lourd pour moi, je ne me vois pas parler en plus avec un psy, je sais ce que j'ai à dire, je parlais dans le groupe si en plus il avait fallu parler aussi avec un psy, ça aurait été trop. »*

*A57- « La psy ce serait bien qu'elle suive les débats et qu'elle pose des questions parce qu'elle va peut-être percevoir des choses chez les gens, arriver à faire parler des personnes. »*

**V2-** « *Moi je n'ai pas d'avis mais ça a été très mal pris par les gens, aujourd'hui on en parle beaucoup mais en fait quand on en a besoin il n'y a personne, moi j'en n'ai jamais eu besoin mais pour les autres c'est avant qu'il fallait un psy... Il y a des personnes qui ont dit que ce genre de séance a fait plus de bien que 5 ans de suivi de psy.* »

**V12-** « *Un jour j'ai voulu appeler la psy, je trouve qu'on n'a pas assez de contact avec elle et la fois où j'ai voulu l'appeler je suis tombée sur le répondeur, le fait de ne pas trop discuter avec elle, ça peut nous retenir d'appeler sachant que C. (l'une des animatrices) est psy, j'avais plus envie de l'appeler elle mais je savais que c'était pas possible.* »

**V13-** « *Je ne voyais pas du tout l'intérêt du filet psy car c'était une personne qu'on ne connaissait pas et qui ne nous connaissait pas et ne voyait pas ce qui se passait en séance donc ça ne servait à rien. ...c'est tellement fort ces séances que de compter sur quelqu'un qui n'y participe pas moi je ne vois pas l'intérêt franchement.* »

**V1-** « *Il y avait le psy mais 7 ans après c'est 7 h après qu'il le fallait ! c'est du foutage de gueule, c'est gentil de sa part mais c'est trop tard.* »

## 7 - La pause

Les moments informels (pause, repas) sont souvent cités par les personnes auteures comme étant des **espaces importants de rapprochement** avec les personnes victimes au sein desquels le **statut victimes/auteurs se nuance** :

**V3-** « *ça permettait de décompresser, c'était utile même si l'ambiance n'était pas pesante, ça permettait de penser à autre chose, c'était utile, même si quelqu'un a tué quelqu'un on peut quand même prendre un café ensemble (...) c'est hyper important quand on va au fond de nos émotions on a besoin de respirer, c'est bien de se restaurer, de souffler.* »

**A64-** « *À la première séance, nous avons déjeuné séparément, les auteurs dans une pièce, les victimes dans une autre. À la demande de tous, dès la seconde séance nous avons pris le déjeuner en commun. Ces moments de partage ont contribué à « nourrir » nos échanges et surtout à nous découvrir davantage.* »

**A59-** « *Les deux premières séances on n'était pas ensemble à la pause et après on discutait tous ensemble, à la fin les filles nous ont pris dans les bras. Quand on est partis à la fin certains étaient en larmes parce que on a partagé des émotions.* »

**A53-** « *il n'y avait plus le stress de savoir si c'était mon tour de parler, ça permettait de souffler un petit coup.* »

## Partie 4 : Les spécificités des médiations restauratives

Six personnes, trois victimes et trois auteures, ayant participé à des médiations restauratives ont accepté un entretien dans le cadre de notre étude. Parmi elles, deux personnes victimes et une auteure sont allées jusqu'à la rencontre, les trois autres personnes se sont préparées mais elles n'ont pas rencontré leur auteur et leur victime car ces derniers ne l'ont pas souhaité.

Notons que même dans le cas où la rencontre n'a pas eu lieu, **des effets restauratifs apparaissent dès la phase de préparation.**

Comme aux États-Unis et en Australie, **les personnes victimes expriment une grande satisfaction par rapport à leur participation**<sup>9</sup>. Elles expliquent tour à tour que le processus les a aidées, leur a permis de comprendre, de passer au-dessus de tout cela, d'accepter qu'il n'y avait pas de réponse, d'enlever la peur qu'elles ressentaient, il a favorisé une guérison, les a rassurées :

*V2- « Quoi qu'il se passe dans ma vie la mesure de Justice restaurative est quelque chose que je recommanderai à tous les gens qui ont été victimes, c'est tellement salvateur, je n'ai aucun doute sur l'intérêt de cette mesure [...] Je voulais comprendre car quand on est pris comme ça comme un punching-ball ou comme une poupée molle bref une chose qui n'est pas vivante et bien avant de pouvoir passer à autre chose je voulais comprendre [...] ça m'a enlevé la peur de lui, ça m'a fait le revoir comme un homme. »*

*V3- « c'était plutôt sympa, intéressant d'être entre guillemet confronter à la personne en question. Ça m'a fait du bien de lui expliquer que ça m'a fait du mal et que ce sont des choses qui ne se font pas même si je sais qu'il était entre guillemet malade du coup bah ça peut aider non seulement la victime mais aussi l'autre personne à comprendre, voilà [...] C'est bien pour entre guillemet la guérison ça avance plus vite. Au début, j'étais mal à l'aise et à la fin entre guillemet rassuré et du coup bah voilà à la fin c'était bien. Quand on sort de ce genre de réunion on se sent entre guillemet libre, libéré. »*

Lorsque est évoquée la préparation de la médiation restaurative, **les personnes victimes la décrivent comme étant longue mais nécessaire.** Elles font référence à l'empressement à rencontrer l'autre qu'elles ont pu ressentir :

*V1- « Ça s'est fait sur une année le temps de faire les entretiens avec moi, avec lui [...] J'ai trouvé ça long mais il fallait préparer les deux parties [...] Quand on est la victime, on a tellement de questions à poser, on aimerait tellement tourner la page rapidement, on aimerait que ça se passe tout de suite, moi au début je disais je veux le voir toute seule [...] mais avec du recul c'est pas plus mal que ça ait été préparé. C'est important que ce soit des entretiens réfléchis »*

9 D'après Mark Umbreit, Robert B Coaties. et Betty Vos le taux de satisfaction des victimes après avoir participé à des rencontres restauratives est de 60% en Nouvelle Zélande, il monte jusqu'à 90 % aux USA, contre 73% en Australie. Voir Umbreit Mark, Coaties Robert B., Vos Betty, "The impact of Restorative Justice Conferencing", Research and Training/An International Resource Center in Support of Restorative Justice Dialogue, 2002.

S'agissant du rôle des animateurs, les personnes victimes insistent sur **l'importance de l'écoute, le professionnalisme, la confiance qui s'est construite, le cadre et l'humanité des intervenants.**

**V1-** « Mme T. m'a beaucoup aidée, quand c'était moi qui parlait avec lui, elle était à côté de nous mais elle était en retrait, elle *ne s'est pas permise de parler à notre place*, c'était vraiment notre entretien pour comprendre ce qui c'était passé. C'était très important que chacun reste à sa place [...] Elle (Mme T) était *à l'écoute*, quand il y avait des blancs elle savait combler le vide, et puis elle est très pro elle a su mettre en confiance [...] Très à l'écoute, ça c'est très important. »

**V2-** « Je me suis dit je ne vais pas y aller seule voir cet homme, j'ai *besoin d'être entouré* et quoi de mieux que cette procédure où je suis encadrée par des professionnels [...] *Je ne les remercierais jamais assez, pour tout le temps que ça leur a pris, les réunions ont été longues* [...] ce sont des gens qui sont d'une humanité très profonde et ils m'ont toujours protégé. Ils m'ont aussi permis de répondre à mes questions sur la vie carcérale et sur l'exécution d'une peine car les gens disent tout et n'importe quoi [...] L'engagement, ça va au-delà d'un travail ce qu'ils ont fait me concernant, ça leur a pris un temps énorme, il n'y a pas de prix [...] le travail qu'ils ont fait je pourrais que leur dire merci toute ma vie, ils se sont mis à nos places à tous les deux [...] Ils m'ont également permis de sortir de mon statut de victime, une fois la médiation finie je ne suis plus une victime [...] *Il y a autre chose d'extraordinaire c'est que pendant la médiation je ne suis pas jugée par ces deux personnes, je peux leur dire tout, que ce soient des choses cohérentes ou non, fondées ou non, logiques ou non. Je peux tout leur dire sans qu'ils me jugent donc encore une fois c'est tellement salvateur* [...] J'avais une totale confiance en eux. »

**V3-** « *elle (l'animatrice) a fait son rôle parfaitement, et c'est bien que ce genre de chose ait été mis en place* »

Enfin, concernant les effets de la médiation restaurative sur les personnes victimes, ces dernières identifient la **disparition d'un sentiment de culpabilité, l'acceptation du fait de ne pas avoir de réponse, un mieux-être physique, la diminution du sentiment de peur et la libération de la parole** en dehors du seul espace de la médiation.

En outre, toutes les victimes recommanderaient à d'autres personnes de participer à des dispositifs restauratifs.

**V1-** « *Je voulais juste comprendre* [...] j'ai longtemps culpabilisé, alors que non je n'étais pas responsable [...] *J'ai compris que ce n'était pas de ma faute*, que c'était de la sienne, j'ai compris aussi que lui s'en voulait et qu'il fallait passer au-dessus. »

**V2-** « Depuis la fin de la médiation le 25 octobre *je dors mieux*, car avant toutes les nuits à 3H47 l'heure du crime je me réveillais en transe. [...] *Ça m'a débloqué mon épaule* alors que l'os qui a été cassé est un os qui est très dur à se casser normalement, je ne pouvais plus du tout lever mon bras et à la fin de la médiation j'ai récupéré 60% de sa mobilité puis j'ai récupéré la mobilité complète [...]

*Je ne travaillais pas avant et aujourd'hui je voudrais travailler dans quelque chose de plus utile. [...] Je n'ai plus peur de lui grâce à la médiation justement. »*

**Les personnes auteures** attestent de la même façon un **taux de satisfaction élevé** qui se manifeste par une **prise de conscience des répercussions subies par les victimes, d'avoir pu aider à la reconstruction des victimes, d'avoir pu avancer, le bonheur d'avoir pu s'exprimer et d'avoir une autre image de soi et de la victime.**

Pour les personnes auteures qui n'ont pas rencontré leur victime, elles expriment **une déception** à ne pas « être allées jusqu'au bout » même si elles comprennent que ce n'était pas possible dans leur cas puisque les victimes ne souhaitaient pas les rencontrer :

**A21** – « *J'en ai retiré une satisfaction [...] Ça m'a appris des choses que je ne savais pas sur les bêtises que j'avais faites [...] quand la médiatrice me disait « votre fils a vécu des souffrances » au niveau du problème que j'ai eu avec lui donc je ne me rendais pas compte que je lui faisais du mal. Quand vous êtes sous l'emprise de l'alcool, après pour vous en rappeler c'est dur. Maintenant que je suis abstinente depuis 16 ans, je comprends ce qu'il m'est arrivé avec mon fils donc maintenant je réalise que j'ai fait une grosse bêtise, elle est faite, on ne peut plus revenir en arrière. »*

**A22** – « *Ça faisait 30 ans que j'attendais ça [...] Il y a deux choses qui me sont très importantes. C'est resituer dans le temps la personne humaine c'est-à-dire que quand j'ai agressé cette petite fille qui avait 7 ans, j'avais 18 ans moi-même, j'ai l'image que j'ai de cette enfant, je ne pouvais pas concevoir l'image d'une femme de 40 ans et plus. Et donc de resituer dans le temps l'image mentale qui m'a été d'une importance capitale. Voir une femme en face de moi qui exprime toute sa terreur, ses craintes, tout ce qu'elle a vécu. Après avoir pu exprimer elle et moi ce que nous avions en nous de non-dit, d'incompris, de questionnements. Voilà ce sont les deux choses, l'expression elle et moi et de remettre aujourd'hui l'image de cette femme que j'ai agressée lorsqu'elle avait 7 ans. [...] deux personnes humaines qui se rencontrent pour parler de quelque chose qui nous sont propres et de remettre en état en équilibre quelque chose qui avait été déséquilibrée donc c'est vraiment une bombe émotionnelle et un bonheur indescriptible. Le plaisir d'être un humain face à un humain, le plaisir de pouvoir s'exprimer, expliquer. [...] j'ai un double plaisir : le plaisir de m'exprimer et de me montrer tel que je suis (...) et le bonheur de me rendre compte que c'est une femme extraordinaire avec la tête sur les épaules, construite, inventive. C'est le double plaisir de mettre en avant qui je suis et de me rendre compte de qui elle est. »*

S'agissant du cadre des médiations restauratives, les personnes auteures parlent de **l'importance des échanges, de la bienveillance et de la préparation**. Cette dernière est parfois vécue comme longue mais finalement son objectif et son sens sont compris. La préparation est qualifiée de bénéfique et le temps long vécu comme nécessaire à la qualité du dispositif. Un des auteurs décrit également avoir ressenti un apaisement lors de la préparation :

**A22** – « *On a travaillé ensemble sur chaque étape du dispositif pour d'abord voir quels étaient les objectifs que je souhaitais pour cette rencontre [...] Donc ce sont des échanges que l'on a eus, qui ont été très construits, très positifs et il faut dire aussi que comme dans*

*n'importe quelle situation on est obligé de raconter un peu les choses et qu'avoir un regard différent d'une personne qui est à la fois dans la bienveillance mais aussi qui ne se détache pas de son objectif à atteindre c'est à dire de mettre en relation les agresseurs et les agressés en essayant de comprendre la situation, les difficultés que ça peut mener et donc, parce-que on reste avant tout dans la médiation (...) ça veut dire qu'on puisse se mettre autour d'une table et qu'on puisse discuter, échanger dans les meilleures conditions possibles. [...] c'est vrai que ça parle, son [la médiatrice] regard par rapport à l'objectif qu'elle avait à atteindre a vraiment été un plus pour moi pendant ces deux années pour avancer dans ma vie en détention. »*

**A23-** *« Sur une période d'un an j'ai rencontré la médiatrice plusieurs fois avant la première rencontre et à nouveau pour la seconde rencontre. Ça a été impressionnant comment l'animatrice ne nous a pas permis d'arriver comme ça, ça a été vraiment préparé pour que le cadre soit compris, posé, respecté. [...] Au départ, j'étais très pressé donc je ne comprenais pas le cadre. Enfin, c'est pas que je ne comprenais pas, je voulais faire les choses correctement mais j'avoue avoir été hyper pressé de rencontrer ma victime. Le bienfait de ces rencontres et de prendre le temps, de prendre des notes, m'a permis de m'apaiser et d'accepter qu'il faut un temps pour ça. De poser le cadre de la meilleure des manières (...) Je suis quelqu'un de très instinctif donc la préparation m'a été complètement bénéfique. »*

Les personnes auteures font part de plusieurs objectifs à leur adhésion au processus de médiation restaurative. Ils mettent en avant l'idée de **pouvoir s'exprimer dans un dispositif encadré, d'aider à la reconstruction des victimes et de savoir comment elles vont** et, pour l'un d'entre eux, espérer créer du lien entre elles et sa fille qui se connaissaient avant les faits.

Lorsqu'est abordé le rôle des médiateurs, les personnes auteures décrivent une **relation de confiance qui s'installe, un positionnement de neutralité, l'apport d'un regard singulier sur leur expérience, l'importance de l'écoute, de l'accompagnement tout au long du processus, le cadre sécurisant et en fin « une belle rencontre »**.

**A21-** *« Sa [la médiatrice] manière de parler, de mettre en confiance [...] le courant est très bien passé. »*

**A23** *« Sa [l'animatrice] présence, son écoute [...] Ce n'est pas qu'au moment de la rencontre, c'est aussi après, la possibilité de l'appeler, d'être en contact. Même si je n'ai pas abusé ou même parfois pas utilisé cette possibilité, je savais que j'avais cette possibilité et ça m'a rassuré. Ce dont elle m'avait promis c'était du respect, de l'anonymat et le pouvoir de m'exprimer face à la personne qui était ma victime. »*

Au sujet des effets de leur participation sur leur vie respective, sur les deux personnes auteures qui ont abordé cet aspect, l'une qui n'est pas allée jusqu'aux rencontres après avoir fait état d'un impact faible parle **d'aide, d'enrichissement et de regard tourné vers l'avenir**. La seconde évoque **le partage** que lui a permis la rencontre et également **le deuil d'une forme de relation avec sa victime**.

**A21-** « Non, ça n'a pas changé tellement grand-chose [...] ça m'a aidé [...] ça m'a enrichi un peu mais bon [...] cela m'a ouvert les yeux sur les problèmes que j'ai eu avec mon fils [...] maintenant le pire est passé, je pense à l'avenir et puis c'est tout. »

**A23-** « Déjà le partage, le simple fait de pouvoir le partager avec ma compagne et les gens qui me connaissent car ce que je vis c'est quelque chose [...] Après au quotidien, ça m'a libéré. Je peux faire le deuil de quelque chose qui me pesait, qui m'a pesé pendant un certain temps [...] j'ai accepté, j'ai fait le deuil de cette personne car moi je l'avais intégrée à ma vie comme quelqu'un de ma famille, quelqu'un qui m'était très important mais elle ne fera jamais partie de ma vie. Elle ne sera jamais une amie ou quelqu'un que je rencontrerais avec qui j'aurais plaisir à discuter. Et j'ai accepté que ça ne soit jamais comme ça. »

## Partie 5 : Les insatisfactions et points d'amélioration

Les insatisfactions et points d'amélioration exprimés par les participants se regroupent en trois catégories distinctes et concernent les RDV/RCV :

### 1 - Des positionnements jugés inadaptés

De façon très spécifique, certaines personnes victimes déplorent le fait que certaines personnes auteures ne se remettent pas en cause voire ne soient pas dans un positionnement de repentis alors qu'elles s'attendaient à un tel positionnement de leur part au sein des rencontres.

**V17-** « ce que je regrette c'est qu'avant de rencontrer les auteurs on a des entretiens mais il faudrait plus pousser la préparation parce que quand on rencontre des gens qui ont récidivé, la première fois on est choqué, il m'a manqué qu'on me dise attention vous allez rencontrer des gens qui ont récidivé, ça peut être des personnes qui ont commis des infractions plus graves, je ne m'y attendais pas du tout et ça m'a perturbé lors de la première rencontre [...] je me suis pas sentie rassurée, il a dit clairement qu'il pouvait récidiver si demain il n'avait pas le choix, ça m'a inquiété au point de vue sécurité, je pense que les auteurs qui disent demain si j'ai un problème je récidive ne devraient pas participer. Je ne suis pas sentie reconnue comme une victime avec des répercussions vis-à-vis de cet auteur, il m'a apporté certaines réponses mais je ne l'ai pas senti dans la reconstruction, j'ai eu le sentiment qu'il n'avait pas de regret [...] je n'ai pas pu aller au fond des choses parce que un seul me ressemblait, avait commis un braquage, j'aurais aimé être face à trois auteurs de braquage, j'aurais eu différents langages, je les aurais mieux compris, ces rencontres là c'est comme si j'allais voir un médecin si j'avais mal aux oreilles au lieu d'aller voir un ORL, j'ai eu des réponses larges et partielles sachant que l'auteur qui m'intéressait n'était pas dans la reconstruction., pour moi l'idée était de comprendre et de grandir ensemble, si je devais noter je mettrais 6 sur 10. »

**V25-** « un des auteurs qui avait l'air très désinvolte, je suis là, je réponds à vos attentes mais très sûr de lui ce garçon. Un peu prétentieux, il nous a avoué qu'il avait fait des choses avec ce qu'il avait fait, j'ai dit « tu t'en vantes pas, t'as fait des bêtises, tu t'es acheté un superbe appart' tant mieux pour toi ». Après il nous raconte qu'il va revendre qu'il va racheter. Tu es face à des ouvriers qui sont entrain de peiner pour gagner 3 francs 6 sous, et toi tu es en train de nous dire que par rapport à ce que tu as fait et tu es fier de nous le dire. Comme moi je lui ai dit « d'accord tu as un toit sur la tête mais c'est de l'argent sale comment tu peux te sentir bien dans un truc qui est sale ? » Ça ne l'a pas dérangé plus que ça [...] Ce que j'aurais aimé mais ce que je n'ai pas obtenu, ce jeune homme s'est excusé à sa manière mais le petit prétentieux, non, imbus de sa personne, très à l'aise, normal, pas d'excuse parce que ce qu'il a fait c'est normal et je pense que c'est un petit gars qui serait prêt à refaire en cas de besoin.... chaque jour je peux rencontrer des gens comme ça. Je trouve que ça fait encore plus peur parce que



*tu te dis à chaque coin de rue tu peux subir quelque chose. Un groupe de jeunes il passe, toi tu fais rien t'as ton sac en bandoulière, t'as presque rien dedans mais le gars il sait pas il va peut-être attraper ton sac. A chaque instant, à chaque moment, tu sais pas qui tu vas rencontrer, toujours la peur au ventre. Non ça ne m'a pas aidé parce que ça m'a fait cogité encore plus sur tout ce qui peut se passer »*

## 2 - Le manque de correspondance entre les faits subis et commis

Au sein de certains groupes de RDV/RCV, des participants ont déploré le fait qu'ils n'ont pas pu dialoguer avec des personnes ayant commis ou subi des actes similaires à ceux qu'ils ont vécu. Une personne victimes explique que, dans ces circonstances, elle n'a pas pu avoir toutes les réponses à ses questions tandis qu'une personne auteure exprime son impuissance à pouvoir aider les autres à cause du décalage entre les expériences de chacun dans le groupe.

### Selon une personne victime :

*V6- « ce qui a été problématique pour moi c'est que les hommes qui étaient en face de moi ont été violents mais ne sont pas allés jusqu'à la tentative d'homicide, c'est pas que ça ne m'a pas plu mais je n'ai pas eu de réponse à tout ce que je voulais savoir, ma réponse c'était de ne plus avoir peur de me dire que la réinsertion existe... l'un il n'y avait pas le côté séparation réelle même si il avait plus de recul et remise en question que l'autre ce qui serait intéressant c'est de savoir quelle est leur vie dans deux ans si ils ont évolué positivement... j'aimerais recommencer avec des personnes qui ont vécu une tentative d'homicide »*

### Selon une personne auteure :

*A58- « Un truc important au niveau des infractions que ce soit recadré sur les mêmes choses, si y a une chose un décalage entre ce qu'on a commis nous et eux, ça met un froid parce que on se dit je peux pas l'aider, c'est une aide pour eux, on est gêné, on ne peut pas l'aider, c'est important les infractions pareilles »*

## 3 - Le temps jugé trop court de la session de rencontres

Des participants, auteurs ou victimes, ont regretté que la session des RDV/RCV se termine trop vite en expliquant qu'ils auraient pu davantage se dévoiler ou que cet espace de dialogue leur faisait du bien, qu'il est dommage qu'il soit clos. Cette insatisfaction est exprimée alors même que la session de RDV/RCV est composée d'un temps de préparation d'au moins trois entretiens individuels de préparation d'une heure à une heure trente chacun, de cinq rencontres plénières de trois heures à une fréquence d'une rencontre par semaine et d'une rencontre bilan.

### Paroles de personnes victimes :

*V25- « Ils ne se sont pas dévoilés vraiment mais avec encore une ou deux séances, on aurait réussi à savoir certaines choses sur eux. Moi j'aurai peut-être osé poser les questions que j'avais*

*au fond de mon cœur. Chacun parle, tu laisses la parole, tout le monde s'exprime, t'as le retour et tu te dis déjà donc on a pas eu le temps de poser les questions, on a pas eu les réponses. Il fallait titiller un peu plus et on aurait plus de réponses à nos questions parce que je suis sûre qu'au fil du temps ils se seraient dévoilés un peu plus ».*

**V8-** *« Quand c'était terminé j'étais un peu triste, j'aurais aimé participer à d'autres rencontres »*

### Paroles de personnes auteures :

**A59-** *« ce qui me manquait par rapport à mon affaire, c'était trop court, il aurait fallu plus de sessions, ce n'est pas assez long pour pouvoir tout dire... je reste sur ma faim par rapport à mon cas, je suis prêt à participer à nouveau avec un garçon en face »*

**A58-** *« nous, on s'aime bien, on me donnerait encore des séances j'irais de bon cœur, c'est intense mais c'est un peu court, on pourrait prendre un verre mais c'est pas pareil, là, ça fait du bien »*

D'autres insatisfactions plus anecdotiques concernent l'emplacement du lieu des rencontres, les difficultés de transport pour s'y rendre ou encore la configuration de la salle.

Il est intéressant de constater que **les deux premières catégories de points à améliorer sont directement liées au travail de préparation** des participants.

En effet, le premier aspect fait référence aux attentes et, plus précisément à **la correspondance des attentes au sein d'un groupe**. Si des personnes auteures ne sont pas en capacité de se remettre en cause alors qu'en face d'eux des victimes attendent qu'ils le fassent, une insatisfaction naîtra à coup sûr. Ce constat ne signifie pas qu'il faille écarter les uns ou les autres du processus mais davantage les préparer d'une part à se retrouver face à des personnes auteures non repenties et d'autre part à se confronter au regard de victimes qui ne comprennent pas qu'on ne se remette pas en cause. Si le travail de préparation fait apparaître que les attentes d'une ou plusieurs personnes ne correspondent pas à ce que peut offrir les rencontres, à ce moment-là, dans l'intérêt de cette ou ces personnes, une potentielle participation sera remise en cause.

La même démonstration est valable concernant **l'équilibre du groupe du point de vue des infractions commises et subies**. Cet aspect de la correspondance des faits subis et commis comme celle des répercussions sont des éléments à prendre en compte et à explorer auprès de chaque potentiel participant pendant la phase de préparation.

Bien évidemment, la préparation est une garantie essentielle mais elle peut ne pas suffire à évincer tout risque que se présentent de telles insatisfactions. Dans cette perspective, il est donc important que les animateurs puissent être tout particulièrement attentifs à ces deux aspects lors de la constitution de groupes de RCV et RDV.

Le dernier point qui concerne la **durée trop courte des sessions de rencontres** est très intéressant dans la mesure où il **illustre le paradoxe des RDV/RCV**. En effet, ces rencontres sont un processus à la fois « ponctuel » ou « fini » c'est-à-dire ayant un début et une fin bien définis mais aussi un dispositif qui favorise la création du lien en vue de la restauration des personnes. En ce sens, ce sentiment « d'ina-

chévé » exprimé par plusieurs participants semble être consubstantiel aux RDV/RCV et, au-delà, il renvoie au sentiment d'appartenance au social, à la société, plus précisément au vivre ensemble qui dépasse la justice restaurative telle que mise en œuvre ici. Les RDV/RCV sont un lieu de sociabilité, un espace de dialogue inédit qui invite les personnes à s'exprimer pleinement dans une atmosphère de bienveillance, de respect et de co-partialité. Une telle proposition peut créer une dépendance lorsqu'en dehors de cet espace la personne retrouve une forme d'isolement. Loin de s'interroger sur l'effet pervers des RDV/RCV, la Justice restaurative met en lumière de façon peut être plus claire et saillante les failles de « notre » vivre ensemble.

## Conclusion

Les récits recueillis auprès des participants aux dispositifs restauratifs dans le cadre de cette étude témoignent d'une grande satisfaction tant chez les personnes victimes que chez les personnes auteures. Ce constat vient confirmer les résultats des études réalisées dans d'autres pays. Elle est liée de façon commune et générale pour toutes et tous à la libération de la parole dans un cadre sécurisé, bienveillant et sans tabous.

L'authenticité caractérise les espaces de parole proposés par la justice restaurative ainsi que le phénomène de (re)prise de pouvoir (empowerment) des personnes sur leur vie. À travers l'expression des récits de vie et des répercussions vécues les personnes, victimes comme auteures, disent ce qui a été tu lors de la procédure judiciaire et ainsi se vivent comme acteurs et non plus comme sujets.

Les personnes victimes trouvent dans cet espace le lieu où elles peuvent décrire en détail toutes les conséquences et répercussions de l'infraction subie. Les personnes auteures apprécient notamment le fait d'écouter les victimes afin de les comprendre et expliquent combien cet échange participe à leur responsabilisation. La justice restaurative contribue également au processus de désistance qu'elle favorise chez les personnes auteures au travers du dialogue mais aussi par le renforcement de l'estime de soi qu'elles disent ressentir. La dimension relationnelle et l'ouverture à l'autre forment une expérience humaine d'autant plus riche qu'elle est improbable.

Au-delà du bénéfice libérateur et responsabilisant de la parole, les personnes insistent également sur la rencontre, le lien et la reconnaissance qui découlent des échanges qui les réunissent dans le cadre de la justice restaurative. Les personnes victimes ont le sentiment d'être écoutées, entendues et comprises tandis que les personnes auteures découvrent l'univers jusqu'ici inconnu des victimes et se sentent utiles lorsqu'elles apportent des réponses tant attendues aux questions formulées.

Enfin, l'humanité est au centre du dispositif. Les participants décrivent un processus qui aboutit à se « regarder » différemment, non pas comme victimes ou auteurs mais comme personnes non réductibles à un acte commis ou subi. D'autre part, l'humanité transparaît à travers la posture des intervenants animateurs/médiateurs et bénévoles.

À travers ces témoignages, apparaît clairement la contribution de la justice restaurative au processus de réparation des personnes par le sentiment de mieux être et d'apaisement souvent exprimé.

Cette étude sur les effets et les apports de la justice restaurative ouvre de nouvelles perspectives visant à améliorer les dispositifs, la formation et l'offre française, mais également à stimuler la recherche sur la thématique. Les récits collectés interrogent notamment sur les mécanismes salvateurs et la justice restaurative. Sont-ils induits par les rencontres ou sanctionnent-ils un cheminement personnel déjà entrepris par les personnes victimes et les personnes auteures ?

Mark Umbreit, Robert B. Coates et Betty Vos s'interrogeaient en 2002, dans une étude menée aux États-Unis sur la fonctionnalité des programmes restauratifs pour toutes les personnes auteures. Il semble en effet pertinent de s'interroger sur les profils des personnes auteures qui y participent

et de penser le rôle de la justice restaurative en relation aux prédispositions et cheminement individuels des participants. De même, les rencontres auteurs-victimes permettent-elle une meilleure résolution des traumatismes associés à l'acte commis ou participent-elles à un cheminement moins sinueux vers un horizon d'apaisement ? Comment la phase de préparation du dispositif restauratif détermine-t-elle la satisfaction ou la déception des participants ? Quels éléments du cadre ou protocole des dispositifs restauratifs sont indérogables afin de ne pas dénaturer le processus ou mettre en danger les personnes et quels sont ceux qui sont adaptables ?

Cette étude appelle à s'interroger sur les spécificités de certaines violences, notamment conjugales ou sexuelles. Les attentes des personnes victimes, le lien de ces dernières avec leurs auteurs, l'emprise psychologique ainsi que l'impact particulier de ce type de violences doivent être pris en compte. Quelles mesures peuvent être proposées pour ce type de violences ? La préparation et le cadre de ces dispositifs permettent-ils d'apaiser les traumatismes et séquelles de la violence commise à l'intérieur d'un couple ?

Ces questions amènent à proposer des études détaillées sur la justice restaurative afin d'analyser le cheminement des personnes victimes et auteures sur le long terme (avant/durant/après leur participation aux dispositifs). La gravité des délits et crimes commis augmente-t-elle la puissance salvatrice des dispositifs de justice restaurative ? Y'a-t-il des effets singuliers en fonction des délits ou crimes commis et subis ? Il apparaît également intéressant de s'intéresser aux bienfaits de ces dispositifs dans le temps. La satisfaction et l'effet salvateur sont-ils les mêmes six mois ou un an après la fin du dispositif ?

Ces propositions de pistes de réflexions associées à l'accélération du développement de la justice restaurative en France invitent à poursuivre et approfondir l'exploration d'un domaine en devenir.

# Bibliographie

## Textes de loi, circulaires et recommandations politiques

Loi relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, 15 août 2014.

Circulaire SG-17-007/13.03.2017 sur la justice restaurative, mars 2017.

Recommandation CM/Rec(2018)8 du Comité des Ministres aux États membres relative à la justice restaurative en matière pénale, octobre 2018.

## Ouvrages

Abdellaoui Sid, Amadio Nicolas, Colin Patrick, **Freins et leviers de la justice restaurative en France**, rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice, 2016.

BONAFA-SCHMITT Jean-Pierre, **La médiation pénale en France et aux États-Unis**, Droit et Société Classics, lextenso éditions, Paris, 2010.

Cario Robert, **Justice restaurative: principes et promesses**, L'Harmattan, 2010.

Faget Jacques, **Médiations : les ateliers silencieux de la démocratie**, Eres, Paris, 2015.

Fassin Didier, **L'ombre du monde, une anthropologie de la condition carcérale**, Seuil, Paris, 2015.

Foucault Michel, **Surveiller et punir, naissance de la prison**, Gallimard, Paris, 1975.

Gönczöl Katalin, **European Best Practices of restorative Justice in the Criminal Procedure**, Afford Ltd, Budapest, 2010.

Johnstone Gerry, Daniel W. Van Ness, **Handbook of restorative Justice**, William Publishing, Devon, 2007.

MBANZOULOU Paul, TERCQ Nicole, **La médiation familiale pénale**, L'Harmattan/ Controverses, Paris, 2004.

Umbreit Mark et Marilyn Peterson Armour, **Restorative Justice Dialogue. An Essential Guide for Research and Practice**, Springer Publishing Company, New York, 2011.

Pontalis Jean-Bertrand, Laplanche Jean, **Vocabulaire de la psychanalyse**, Ed PUF, Coll.: Quadrige Dicos Poche, Paris, 2007.

Progettomondo.mlal, **Prácticas restaurativas para la prevención y gestión de conflictos en el ámbito educativo**, Educo, La Paz, 2018.

Sayous Benjamin, **La Justice restaurative Aspects criminologiques et processuels**, thèse doctorale, Pau, 2016.

Umbreit Mark, Coates Robert B., Vos Betty, "The impact of Restorative Justice Conferencing", **Research and Training/An International Resource Center in Support of Restorative Justice Dialogue**, 2002.

Strang Heather, Sherman Lawrence W, Mayo-Wilson Evan, Woods Daniel, Barak Ariel, « Restorative Justice Conferencing (RJC) Using Face-to-Face Meetings of Offenders and Victims: Effects on Offender Recidivism and Victim Satisfaction », **A Systematic Review, Campbell Systematic Reviews**, 2013.

Wacquant Loïc, **Les prisons de la misère**, Raisons d'Agir Édition, Paris, 2015.

Zehr Howard, **La justice restaurative : pour sortir des impasses de la logique punitive**, Labor et Fides, 2012.

# Annexe :

## Les participants parlent de la justice restaurative

### Personnes auteures

**A51-** « c'est bien qu'ils soient là [les animateurs], les 1eres rencontrent ils prenaient la parole, ils nous soulageaient un peu, ils amorçaient l'échange sinon on serait restés bouche bée. »

**A54-** « Le moment le plus difficile ça a été la semaine qui s'est écoulée entre la première et la deuxième rencontre. Je pense que j'ai eu beaucoup d'émotions à gérer d'un coup. Une fois que la deuxième rencontre est passée, je pense que j'ai eu plus de facilités à gérer mes émotions. Rencontre après rencontre je n'ai pas ressenti de difficulté particulière. »

**A22-** « Quand on a quelqu'un qui est un peu au courant de ce qu'on a fait, cela permet aussi d'échanger avec les personnes [...] en plus Mme T. a eu l'expérience d'être du côté des victimes pendant un certain nombre d'années [...] elle a quand même un regard particulier et très intéressant et on voit bien qu'elle reste dans une grande neutralité pour essayer d'amener les personnes à arriver jusqu'au bout de son dispositif, c'est ça qui est intéressant aussi [...] Mme T. ça a été vraiment une belle rencontre [...] Comme je vous l'ai dit ça m'a beaucoup aidé dans ma détention parce que on sait pourquoi on y est, on sait ce qu'il s'est passé et puis on réfléchit beaucoup à l'avenir. Et donc quand on sait que dans cette reconstruction de l'avenir c'est aussi de ne pas oublier qu'il y a eu des victimes et si on peut à un moment leur permettre à eux aussi de penser à leur avenir et de ne pas rester sur le passé, je trouve que c'est très important. Ça a toujours été une rencontre qui pour moi m'a fait beaucoup de bien. »

**A54-** « Ça m'a apporté beaucoup sur le plan personnel et humain. Je crois que ça m'a permis surtout de passer de l'autre côté, d'arriver à me mettre de façon un peu intime à la place de la victime. C'est-à-dire que jusqu'à présent, j'ai reconnu les faits, j'ai fait un travail sur moi-même qui m'a permis de comprendre que mes actes n'étaient pas bien mais on n'a pas forcément cette dimension-là de la victime, on n'arrive pas forcément à se mettre à sa place. Ces rencontres m'ont permis de me mettre à leur place enfin pas de façon prétentive mais je veux dire que je pense que la proximité, le fait d'échanger avec eux m'a permis de pouvoir me mettre à leur place. Ça m'a apporté une autre vision du miroir que je n'avais pas eu jusqu'à présent. Cette vision-là m'a permis je pense d'avancer drôlement sur le plan personnel grâce à ça. »

**A22-** « Moi j'y vois 90% de positif. Pour ma part, parce-que j'avais des objectifs au travers de cette démarche et donc bon moi je suis allé au bout de ce que je pouvais faire dans le cadre de l'aide à la reconstruction des victimes et donc pour ça au moins je pense que de leur part ils peuvent tourner la page, en tout cas c'est leur souhait. Et deuxièmement cela permet à tout le monde de pouvoir avancer. Et les 10% c'est de ne pas les avoir revus, ça c'est l'aspect un peu plus... mais bon voilà au moins j'aurais fait le tour de tout ce qui était possible [...] Je pense qu'un procès ne permet pas de se parler, on est dans l'émotion, donc il y a peut-être des questions qui n'ont pas été posées, des non-dits, et si ces questions et ces non-dits empêchent les victimes d'avancer ou de se reconstruire, je pense que la médiation permet justement de lever tous les leviers qui permettraient justement d'avancer. Donc pour moi la démarche de justice restaurative était très importante et quand je dis que c'était la dernière démarche à effectuer c'est ce qui permet maintenant de savoir que les victimes ont peut-être tourné la page et qu'elles peuvent maintenant avancer chacune de leur côté et moi je m'en serais voulu de pas être allé jusqu'au bout, de pas avoir fait cette étape là pour que les victimes puissent avancer. »

**A59-** « L'organisation est très bien, on se sentait dans un cadre, il faut continuer, c'est vraiment bien. »

**A52-** « Même le déroulement sur 5 séances très bien il en fallait pas plus il en fallait pas moins [...] plus après ça devient [...] on commence à construire autre choses on commence à construire un rapport humain on est pas là pour se faire des amis plus ça serait peut trop long et moins c'était pas assez pour vraiment rentrer dans les sujets difficiles, dans la dernière et avant dernière séance on est vraiment entré dans les sujets difficiles donc je pense que c'est très bien fait en fait. »

**A59-** « Ça m'a fait du bien de parler mais c'est vrai les 3 ont foutu trois couches, j'avais envie de pleurer et la semaine suivante j'ai mis un tshirt peinture fraîche, je répondais pas aux questions, ce qui était bien c'est qu'ils ont respecté ; la semaine suivante j'ai mis peinture sèche, pour le cadeau j'ai acheté des petits pots de peinture, je suis content d'être resté. »

**A51-** « A chaque rencontre que je faisais, je me languissais du prochain rendez-vous... au début chacun mangeait de son côté et par la suite on mangeait tous ensemble, ça aussi ça a été une surprise. »

## Personnes victimes

**V8-** « Quand j'ai commencé la première séance forcément j'appréhendais un peu, ce sont des détenus, quand on a subi des choses comme ça on a un peu peur mais finalement j'ai pris plaisir à continuer les séances, à être plus tolérante. »

**V1-** « Une personne avait commis quasiment la même chose que ce que j'avais subi, ça me faisait peur, ça m'angoissait son regard j'étais quand même très rassurée car les membres de la société étaient très présents, et rassurants. Ils temporaient les peurs des uns et des autres, ils étaient réconfortants... Leur présence est essentielle car elle est neutre et bienveillante. On a senti qu'il y avait une belle énergie de leur part. Ils temporaient, ils soulageaient parfois quand il y avait beaucoup d'émotions, juste avec une phrase. Leur neutralité apporte beaucoup ça apaise les tensions, les moments d'angoisse, c'est sécurisant et apaisant. Les MC nous encadrent, ils sont témoins, c'est agréable d'avoir 2 personnes témoins de nos histoires, un petit peu comme des garde-fous, le fait qu'il y ait un regard extérieur, disons que ça adoucit un peu le groupe, ils n'ont rien à voir avec tout ce qui est agression, c'est rassurant et le fait qu'ils soient bénévoles, ils se dévouent pour assister à ces rencontres, ils s'intègrent au groupe, ils en font partie et deviennent le groupe avec nous. »

**V3-** « Ils nous ont dit vous n'êtes pas obligé de parler et ça s'est bien passé pour tout le monde [...] les animateurs étaient au milieu et ils nous regardaient faire, ils regardaient si le courant passait. Au début j'étais timide puis progressivement les chefs nous mettaient à l'aise et je me suis dit après tout je suis là. »

**V1-** « L'effet de groupe est essentiel, (avec les autres victimes) on s'est tout de suite comprises, on était trois femmes, on était en groupe, si j'avais été seule avec un auteur, je pense que j'aurais été moins à l'aise, on entend d'autres témoignages, on comprend ce qu'elles ont subi. »

**V25-** « On a eu des animateurs très bien aussi, on était vraiment très bien entourés. On a été bien reçu. Je garde un très bon souvenir de ces réunions. C'était très bien, les animateurs super sympas et je me sentais à l'aise avec eux. De savoir qu'ils étaient là ça ne me faisait pas peur. »

**V13-** « Au fil des séances on a aussi des auteurs qui se livrent à nous et qu'on voit comme des personnes qui ont, elles aussi souffert et qui n'ont pas trouvé d'autres solutions pour éva-



*guer leurs souffrances que de répercuter sur quelqu'un d'autre ce qu'elles avaient vécu, ça donne un regard différent sur les auteurs. »*

**V3-** « *Je dirais que ça aide entre guillemet à plus se libérer verbalement, cette réunion a permis pour moi en tout cas d'être moins timide dans des endroits que je ne connais pas. Maintenant quand je ne connais pas des personnes et que je suis en réunion, je suis à l'aise dès le début, c'est comme ça que je l'ai pris en tout cas. [...] même mes proches l'ont remarqué [...] j'avais l'habitude de rien dire quand j'avais un potentiel problème tout ça, alors que maintenant je n'hésite pas, c'est libérateur ».*

**V4** – « *Le fait de savoir qu'on pouvait arrêter à n'importe quel moment du processus c'était réconfortant. »*

**V2-** « *Ça a été un accompagnement tellement formidable, j'ai fait trois réunions mais l'auteur de mon agression n'a pas voulu se confronter à moi quand il était incarcéré mais pour moi ça a suffi car il a répondu à ma question qui était : « pourquoi tu es venu chez moi ? »*

**V1-** « *Franchement, ça m'a beaucoup aidé parce que je voulais absolument le rencontrer pour comprendre pourquoi il avait fait ça [...] Aidé à me reconstruire pas forcément mais à passer au-dessus je veux dire je vais pas passer mon temps à me poser des questions pendant 100 000 ans, parce que j'ai pas les réponses et l'agresseur non plus. »*

**V12-** « *Une réconciliation avec les auteurs et avec moi c'est lié, jamais j'aurais pensé qu'on pourrait boire un verre ensemble avec les agresseurs, être empathique avec eux. »*

**V8-** « *Je me suis retrouvée avec des jeunes, des gamins quoi [...] On essaye de plus comprendre, ça m'a appris à être plus tolérante. »*

**V12-** « *Au début j'étais un peu en colère contre moi parce que je commençais à avoir de l'empathie pour eux, et pour le coup au final à la dernière séance on s'est tous fait la bise. C'est fort quand même, je pensais pas, je pensais pas à un moment donné faire la bise à quelqu'un qui a violé sa fille mais ça a été le cas. »*

**V23-** « *Lors de la première partie des rencontres je n'ai pas ressenti d'apaisement puis lors de la seconde partie oui, je me suis senti un peu plus accompagné, on a pu mettre des mots sur ce qu'on ressentait. »*

**V3-** « *Au début on était froid après progressivement on a sympathisé. »*

**V9-** « *Chez les auteurs ils ont quand même eu une culpabilité qui leur est tombée dessus, ça les a sensibilisés d'écouter les victimes, pour eux il y a eu une évolution. »*

**V5-** « *J'ai apprécié de ne pas être interrompue, pas jugée, une parole libre. »*

**V8-** « *Je disais les choses telles que je les sentais et parfois je portais mon jugement pas dans le positif mais ils ne m'en ont pas voulu. »*

**Enquête nationale auprès des participants  
auteurs et victimes à la Justice Restaurative**

**Document édité par l'Institut Français pour la justice restaurative (IFJR)**

avec le soutien du Ministère de la Justice

Comité Rédactionnel : Émilie Matignon, Christiane Legrand, Élise Gadéa

Supervisé par : Émilie Matignon

Tous droits réservés – Février 2020, 60 p.



